

# EXPERTISE CULTURELLE DU PAYS GIROU TARN FRONTONNAIS

## PHASE II : LES PRECONISATIONS

*Ce document a été présenté au Comité de Pilotage du 18 Janvier et a fait à ce moment, l'objet d'un débat. Il a été ensuite adressé par l'APGTF à l'ensemble des communes qui la composent et des acteurs Culturels réunis au sein du Comité Technique.*

*La présente mouture prend en compte quelques propositions ou critiques émanant de membres du Comité de Pilotage ou du Comité technique, dans les semaines qui ont suivi la remise de l'étude. Elle constitue donc la version définitive de l'étude.*



### **Cabinet Phosphoros**

279 rue des Oiseaux

82000 - Montauban -

Tél. 05 63 91 49 53

Fax 05 63 03 08 44

[phosphoros@wanadoo.fr](mailto:phosphoros@wanadoo.fr)

décembre 2007

## Table des matières

<b>I. Introduction</b>	<b>4</b>
<b>II. La charte et le contrat de pays points de référence pour l'élaboration du projet culturel de territoire</b>	<b>4</b>
II.a Le diagnostic de Pays	4
II.b Les axes de développement	5
<b>III. Rappel des points essentiels du diagnostic culturel</b>	<b>6</b>
III.a Les caractéristiques identitaires du Pays	6
III.b Les conclusions essentielles du diagnostic culturel	7
<b>IV. Projet culturel de pays : degré d'appropriation</b>	<b>8</b>
Introduction	8
IV.a Les opérateurs culturels	9
IV.b Les élus des communes et des EPCI	9
IV.c Les publics de la culture	11
Conclusion générale	12
<b>V. Une Priorité stratégique - se préparer à répondre pour 2015 aux besoins des 80 000 habitants du territoire</b>	<b>13</b>
Introduction	13
V.a Evolution démographique et attentes prévisibles	13
V.a1 Evolution démographique et demandes des habitants actuels	13
V.a2 Attentes prévisibles des nouveaux arrivants	15
<b>VI. Priorités opérationnelles pour le projet culturel de territoire du Pays Girou Tarn Frontonnais</b>	<b>16</b>
Introduction	16
VI.a Thématique 1 - Cohérence compétences et organisation	17
VI.a1 L'information et la communication culturelles	17
VI.a2. Création d'un poste de « Chef de projet culture »	18
VI.a3 Associer les cadres intermédiaires du territoire à la mise en œuvre d'une politique culturelle de Pays	19

<b>VI.b</b>	<b>Thématique 2 - Les enjeux patrimoniaux</b>	<b>20</b>
	Introduction	20
	VI.b1 Identifier et renforcer l'(l es) identité (s) du Pays Girou Tarn Frontonnais	21
	VI.b2 Valoriser les « identités » patrimoniales du Pays et en faire des atouts de promotion du territoire	23
	VI.b3 Créer un Centre de ressources du patrimoine de Pays	25
	VI.b4 Redonner leur place à des projets patrimoniaux d'envergure conserver et valoriser les pôles patrimoniaux thématiques.	25
<b>VI.c</b>	<b>Thématique 3 - Bibliothèques et médiathèques</b>	<b>29</b>
	VI.c1 Les bibliothèques et médiathèques - rappel de l'état des lieux	29
	VI.c2 Bibliothèques et médiathèques, les préconisations	30
<b>VI.d</b>	<b>Thématique 4 - Enseignements et pratiques artistiques</b>	<b>31</b>
	VI.d1 Les structures à consolider	31
	VI.d2 Les structures à accompagner	31
	VI.d3 Soutien public et politique tarifaire	32
	VI.d4 Vers une « école » des pratiques artistiques de Pays	33
<b>VI.e</b>	<b>Thématique 5 - Action culturelle</b>	<b>34</b>
	VI.e1 Festivals et actions jeune public	34
	VI.e2 Autour du cinéma	36
	VI.e3 Accompagner les projets en voie de devenir « projets de Pays »	37
	VI.e4 Structures professionnelles : fabriques et résidences	38
	VI.e5 Proposition pour un évènement fort : forum des nouveaux supports et nouvelles technologies de la création	39
	VI.e6 Les lieux de diffusion	40
<b>VII.</b>	<b>Conclusion</b>	<b>41</b>
<b>VIII.</b>	<b>Fiches action</b>	<b>43</b>
<b>IX.</b>	<b>Evolution possible du projet après remise de l'étude</b>	<b>69</b>
<b>XX.</b>	<b>Personnes rencontrées individuellement ou dans un cadre collectif, pendant le première et la seconde phase de l'étude</b>	<b>70</b>

## I. Introduction

La phase 1 de l'étude, ayant fait l'objet d'un grand nombre de rencontres et de réunions de concertation, a été validée avec prise en compte de diverses propositions ou même rectifications émanant des techniciens du Pays, de membres du Groupe Technique Culture, du Conseil de Développement ou de membres du Comité de Pilotage de l'étude.

Cette première phase a été rendue en deux documents distincts :

- Le premier document « **Diagnostic général** » avait pour objectif de dire l'essentiel, notamment à l'aide de cartes et de graphiques sans pour autant pénétrer l'étude de façon plus approfondie. Il fournissait au maître d'ouvrage, « l'Association du Pays Girou Tarn Frontonnais », à ses partenaires institutionnels et aux principaux acteurs du territoire, pour les lecteurs un maximum d'éléments d'information qui leur permette de bénéficier d'une vue d'ensemble sur leur propre territoire et de fonder le mieux possible leurs décisions futures.
- Le second document « **Diagnostics sectoriels et analyses détaillées** » était d'ordre plus analytique et explicatif. C'est à dire que les consultants du Cabinet PHOSPHOROS considéraient que certains voudraient comprendre pourquoi, à partir de quelles analyses telle ou telle position avait été prise par les consultants et qu'il fallait alors leur livrer les cheminement de nos réflexions.

## II. La charte et le contrat de Pays, points de référence pour l'élaboration du projet culturel de territoire

### II.a Le diagnostic de Pays

Le diagnostic de Pays, réalisé bien avant le diagnostic culturel, portait les constats suivants sur la situation culturelle:

- L'organisation autour de communes structurantes et de bassins de vie
- Les équipements et services morcelés, et le retard de l'offre sur la demande

- La richesse du patrimoine architectural
- L'existence de manifestations de bonne renommée
- L'identité touristique du territoire peu reconnue globalement
- L'absence d'une politique de communication à l'échelle du Pays
- Le manque de cohésion et d'organisation des initiatives culturelles

Si les consultants de Phosphoros, sont allés nécessairement plus au fond dans une étude uniquement consacrée à la culture, ils ont confirmé ce premier diagnostic général dans la première partie de l'étude en notant cependant qu'en ce qui concerne le tourisme, le Pays était en train de se donner les moyens (canton de Villemur, Coteaux du Girou, Fronton par exemple) de développer une politique du tourisme notamment de proximité.

## II.b Les axes de développement

Les axes de la Charte du Pays Girou Tarn Frontonnais, bien sûr construits au vu du diagnostic, ont été validés par les instances du Pays, en décembre 2002 et avril 2003.

Ils sont au nombre de quatre. Aucun axe n'est indifférent pour un projet culturel, mais les axes 1, 2, et 4 se sont imposés clairement. C'est à dire qu'ils avaient des échos dans l'ordre de la culture. A titre d'exemple, « conserver les spécificités des centres villageois », renvoyait naturellement aux questions de patrimoine et de mémoire, ou « favoriser l'accueil d'entreprises par les équipements les services et un cadre de vie de qualité », renvoyait pour ce qui concerne la culture, aux services publics tel les bibliothèques ou les écoles de musique, et ainsi de suite.

C'est donc aux axes 1, 2 et 4 que le projet culturel, qui va être proposé dans les lignes qui suivent, sera articulé, même si dans certains cas, quelques objectifs ne sont pas encore réalisables.

Pour mémoire :

### Axe 1 : Assurer un développement économique en préservant les ressources du territoire

#### III - Favoriser l'implantation d'entreprises

- Favoriser l'accueil d'entreprises par les équipements, les services et un cadre de vie de qualité

### Axe 2 : Maîtriser le développement démographique

#### I - Assurer un développement raisonnable sans perte de l'identité des territoires

- Maîtriser le foncier dans le temps et dans l'espace
- Préserver le cadre de vie et conserver les spécificités des centres villageois
- Accueillir une population diversifiée et favoriser la mixité sociale

- Renforcer le lien social

## II - Satisfaire les nouveaux besoins en matière de services

- Structures d'accueil
- Services publics de proximité

### Axe 4 : Développer les activités de tourisme et de loisirs pour une image forte du Pays.

#### I - Inciter le développement touristique

- Enrichir l'offre touristique
- Améliorer l'accueil
- Développer la communication

#### II - Développer les activités culturelles et de loisirs

- Fédérer et mettre en réseau les manifestations culturelles
- Renforcer la vocation culturelle du Pays
- Favoriser les échanges d'expériences
- Mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques

## III. Rappel des points essentiels du diagnostic culturel

### III.a Les caractéristiques identitaires du Pays

Qu'il s'agisse de patrimoine ou d'action culturelle, la première phase de l'étude a fait apparaître sur ce Pays « Girou Tarn Frontonnais »

**D'abord la qualité de vie : cette possibilité qu'il offre à ses habitants de bénéficier, selon les moments et selon les lieux, des atouts du rural et de ceux de l'urbain.**

Alors que même vivace en différents points du territoire, la culture proprement dite n'émerge pas encore globalement, comme ensemble structuré, coordonné, ni même comme marqueur identitaire du territoire, ( comme apparaît le sport), ce territoire se caractérise tout de même par **l'existence d'une vie associative riche** : vie festive dans les bourgs et les villages, effort d'animation des élus et des associations, favorisant l'apparition d'une citoyenneté pour les habitants les plus actifs, l'ensemble étant, d'une certaine façon, propédeutique à un projet culturel de territoire.

Cette vie associative riche n'est tout de même pas, il faut le reconnaître, une originalité du seul Pays Girou Tarn Frontonnais. En revanche, si l'on approfondit encore, des spécificités apparaissent nettement :

Des thèmes se sont imposés : **le vin** avec le projet Frontonnais, **l'eau** aussi, qui apparaît dans de nombreux projets, de Bonrepos Riquet à Villemur, mais plus fondamentalement, **la culture de la fête et de la rencontre**. On aime faire de la musique et de la danse ensemble. La culture espagnole ou ibérique est étonnamment présente. Les ensembles flamenco ou danses sévillanes, les bandas, sont nombreux. On occupe le terrain, on s'approprie l'espace public.

Ce territoire, trait d'union entre le rural et l'urbain, où les générations se mêlent facilement dans leurs pratiques culturelles, est réellement « habité » par sa population. Ici les habitants ne flottent pas dans des habits trop grands. Ils ne sont ni éparpillés dans de grands espaces, ni à l'étroit dans un tissu urbanisé à l'extrême.

Les habitants du Pays Girou Tarn Frontonnais vont certes parfois à Toulouse, mais l'attraction de la capitale régionale, pour ce qui concerne la culture n'est pas constante. Les habitants restent au Pays pour pratiquer ou seulement consommer en matière de culture.

Tout en étant très habité par ses ressortissants, ce territoire est aussi paradoxalement un territoire « passerelle, qui aide à passer », au sens où les habitants, notamment pour certaines pratiques sociales passent naturellement, de la culture populaire à des propositions plus « pointues », ou d'une thématique à l'autre, ou d'une Communauté de Communes à l'autre.

### **III.b Les conclusions essentielles du diagnostic culturel**

Toujours dans la première phase de l'étude, les consultants ont mis l'accent sur diverses autres caractéristiques du Pays qui préparaient le terrain pour l'émergence d'un projet culturel :

#### De façon générale :

- Priorité donnée en faveur de l'enfance et de la jeunesse,
- Par la présence de structures socioculturelles (MJC, Foyers Ruraux et nombreuses associations pluridisciplinaires)

#### Dans le domaine de la culture :

- Des atouts,
- Des actions diverses qui constituent des bases ou bien des éléments épars et qu'il faudrait pouvoir relier pour pouvoir construire un projet culturel.

#### **Pour le Patrimoine :**

- Atouts patrimoniaux équitablement répartis sur le territoire, diffus, d'intérêt inégal et souvent privatisés pour ce qui est des plus remarquables
- Imagination mais aussi limites du bénévolat dans 2 musées à la fragilité évidente
- Archives inégalement conservées ou valorisées difficilement accessibles
- Investissement associatif dans la conservation, restauration, valorisation du patrimoine, mais qui arrive au bout de sa logique et doit être relayé par l'action des pouvoirs publics,

- patrimoine immatériel sans doute riche et pouvant participer d'une histoire commune à condition de le mettre à jour

#### **Pour la lecture publique, base de toute évolution**

- Des réussites correspondant aux standards habituels (Fronton, Villemur sur Tarn)
- Des évolutions favorables (Montastruc, Pechbonnieu, St Geniès Bellevue)
- Des projets (Verfeil, Bessières)
- Globalement des faiblesses (politique d'acquisition, organisation de l'accueil et surtout professionnalisation à minima)

#### **Pour l'action culturelle**

- Fédérations d'éducation populaire, avec lesquelles il faut travailler, car à ce stade d'esquisse d'un développement culturel, elles restent indispensables
- Sensibilisation, formation, pratiques artistiques, assurées par des intervenants de bon niveau, cela sous tendra toute la future politique culturelle mais n'est encore constitué que de l'addition d'interventions individuelles sans qu'apparaisse un ou des projets pédagogiques ou culturels
- Hormis Bessières, absence d'équipements adaptés à la diffusion culturelle (spectacle vivant et arts visuels) mais qui, du moins pour ce qui concerne les grands équipements, n'est pas très problématique compte tenu de ce qui existe aux frontières du Pays
- Le réseau de diffusion du cinéma comme réalisation la plus aboutie, même si chacun travaille « chez lui ».
- Des évènements culturels à niveaux et impacts variables à partir desquels il est possible mais non pas indispensable d'imaginer un évènement marquant pour l'ensemble du Pays et adossé à sa politique culturelle
- Ce Pays, parce qu'il est au contact de l'agglomération toulousaine, aussi paradoxalement parce qu'il ne dispose pas de nombreux équipements de diffusion, compte de nombreux acteurs culturels qui y effectuent un travail de création ou de pédagogie et présentent leurs propres productions ailleurs, dans des villes moyennes et grandes et surtout à Toulouse qui a eu paradoxalement des effets positifs :  
Les acteurs culturels du territoire (intervenants multiples, enseignants, managers associatifs) ne se sont pas « enfermés ». Ils sont globalement de bon niveau, mais les créateurs sont relativement peu nombreux sur le territoire.

**La phase n°1 était celle du quoi et du pourquoi. La phase n°2 est celle du comment, elle est la phase de l'ingénierie du projet culturel de territoire.**

## **IV. Projet culturel de pays : degré d'appropriation**

### **Introduction**

Les traits principaux de la vie culturelle en Pays Girou Tarn Frontonnais viennent d'être rappelés. A les considérer, on voit qu'en l'état de développement et d'organisation de la culture du Pays, il serait inadéquat de proposer un projet culturel qui couvre la totalité des domaines dans lesquels



les pouvoirs publics, les artistes ou les associations du territoire agissent (patrimoine, sensibilisation et enseignements artistiques, spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, arts plastiques, tourisme culturel, etc.).

Ce n'est pas que le potentiel humain intellectuel et matériel ne soit pas déjà significatif, mais les façons d'opérer et les modes d'organisation sont encore loin de l'idée d'une mutualisation ou d'une coordination sur l'ensemble et les mentalités des opérateurs culturels et des élus des collectivités locales ne sont pas encore prêtes à cela. On verra pourtant qu'en revanche les publics de la culture sont de toutes façons, prêts à parcourir le territoire et à en utiliser toutes les potentialités pourvu que l'ensemble fasse un tout et soit constitué d'éléments complémentaires. Les quelques remarques qui suivent viennent étayer notre propos.

**Considérons donc plus en détail l'actuel positionnement des divers acteurs du territoire, face à la notion de « Projet Culturel de Pays » :**

#### **IV.a Les opérateurs culturels**

Les projets sont encore trop épars, trop hétérogènes, souvent aussi trop fragiles économiquement pour qu'il soit possible d'imaginer dès maintenant un grand mouvement de planification et d'organisation. La « mutualisation », solution que l'on a souvent tendance à préconiser comme si elle constituait une panacée, pourra dans certains cas être utile, mais dans bien d'autres cas de figure, ne serait pas possible. Mais surtout, contrairement à ce qui existe au niveau des politiques de la jeunesse et du tourisme, (lesquelles sont au moins construites à l'échelle de l'intercommunalité), les acteurs culturels ne conduisent pas leurs actions au delà de l'échelle communale (hormis pour une part de leurs projets, pour les Coteaux Bellevue).

En conclusion : Les opérateurs culturels, le plus souvent responsables associatifs, ont commencé à s'appuyer sur les compétences du Pays Girou Tarn Frontonnais et à considérer ce grand territoire, mais ils n'y inscrivent pas encore leurs actions.

#### **IV.b Les élus des communes et des EPCI**

S'agissant d'action culturelle, considérée au niveau du Pays, nous avons vu en première phase d'analyse, que le degré d'implication des élus, c'est à dire des collectivités locales qui composent le territoire est très variable :

- **Les Coteaux Bellevue** ont inventé des modes d'animation, d'organisation et de gestion originaux et fait tomber de nombreux cloisonnements psychologiques ou institutionnels. Au plan de la culture, cet EPCI est une entité relativement homogène.
- **Les Coteaux du Girou**, très orientés sur l'environnement, se sont dotés de toutes les compétences utiles au développement culturel. Ils n'ont pas encore de politique culturelle et il faut sur ce territoire, évaluer le potentiel des communes et essayer d'imaginer, dans un cas de figure favorable, ce qui pourrait évoluer :

- **Montastruc** pourrait, si elle le voulait, devenir un pôle culturel important,
  - **Verfeil** au riche patrimoine, dont les associations « Office de Tourisme » et « spectacle vivant » sont un peu au bout de leurs possibilités, un peu fragilisées et pourtant capables, si des moyens supplémentaires leur étaient consentis, de constituer ensemble un autre pôle du développement culturel du territoire
- o **Bessières**, commune dite isolée, c'est à dire non incluse dans une intercommunalité, avec ses moyens et son volontarisme, affirme une ambition culturelle. Son positionnement géographique lui permet d'échanger avec diverses communes extérieures au Pays Girou Tarn Frontonnais. Ce bourg pourrait notamment tisser au plan culturel, des liens avec Verfeil, dans le domaine du spectacle vivant, mais aussi avec le canton de Villemur dont les publics, qui ne disposent pas d'outil de diffusion de niveau professionnel, empruntent naturellement la D930 pour fréquenter déjà (et peut le penser de plus en plus), l'espace Solehia. Par ailleurs, Bessières échange avec le Pays de Cocagne, pas seulement de par sa position géographique, (Verfeil est aussi aux frontières du territoire) mais par la force de ses propositions (toujours dans l'ordre de la culture).
  - o En tous cas, deux communes des Coteaux du Girou, Verfeil et Montastruc puis Bessières (qui n'est pas dans l'intercommunalité) pourraient être complémentaires géographiquement et quant aux richesses culturelles qu'elles peuvent développer et constituer ensemble un « chemin de la culture ». Mais de nombreux préalables sont nécessaires, à niveau communal, puis dans un second temps intercommunal, avant que cela ne soit possible.
  - o De son côté, la **Communauté de Communes du Canton de Villemur** porte un projet touristique (au sens très large de ce terme) et pour l'instant compte sur la commune de Villemur elle même, pour ce qui concerne la culture, dès que l'on dépasse la simple convivialité.  
Effectivement, Villemur est le lieu de multiples projets. Mais ce bourg est confronté à une situation complexe. Des projets à envergures et niveaux très variables s'y développent dont certains peuvent dès maintenant ou ultérieurement, se développer dans une logique de Pays non pas pour justifier artificiellement ce grand territoire de projet, mais parce que ces projets ont besoin économiquement et en terme de publics, de ce territoire :
    - Ainsi, Fronton, a besoin de Villemur et réciproquement en matière d'enseignements artistiques, l'échelle des deux écoles de musique étant trop petite pour y développer des projets ambitieux pédagogiquement et viables économiquement.
    - Ainsi, la présence d'artistes professionnels, à Villemur, pourrait si elle se confirme et s'amplifie (marionnettes) rendre la création présente en Pays Tarn Girou Frontonnais, alors qu'elle en est pratiquement absente.
    - Ainsi ce vivier d'artistes pourrait progressivement se renforcer si le très ambitieux projet des friches Brusson vient à voir le jour et à constituer un volet fort, à échéance bien sûr de 10 à 15 ans.
  - o Un bloc important de communes, pourtant dans une situation de continuité territoriale, ne s'est pas organisé en intercommunalité. Parmi ces communes, **Castelnau d'Estretfonds** pourrait constituer un point d'appui pour un politique culturelle de Pays, mais il faudrait

d'abord, qu'elle consolide ses premières tentatives (mise en place d'un poste permanent, création d'un Office de la Culture ou d'une structure équivalente, projet de salle de spectacle) et se lance dans un projet de développement culturel (à hauteur de ses ambitions qui sont grandes), de développement démographique et économique.

- **Fronton** enfin s'est structuré, s'est équipé, dans le cadre d'une politique de services culturels publics ou au public, et avec la Maison des Vins et du Tourisme Frontonnais - Pôle d'excellente rurale - qui en fait la véritable porte d'entrée du Pays. Fronton est maintenant assez structuré dans l'ordre de la culture, pour dépasser ses préoccupations seulement communales et participer par échanges, mutualisation possibles (écoles de musique et médiathèque Fronton/Villemur) ou simple « contagion », au développement culturel du Pays.

En conclusion : Les élus des communes et des EPCI ont devant eux des possibilités de développement immenses. Pour les projets les plus structurants, ils seront conduits à travailler à l'échelle intercommunale ou à une échelle plus large, celle du Pays.

Mais ils n'y sont pas globalement encore prêts, aussi faudra-t-il travailler de façon progressive, par étapes successives.

## IV.c Les publics de la culture

L'étude relative au projet culturel du Pays Girou Tarn Frontonnais n'incluait pas une étude approfondie de la situation des publics de la culture. Il aurait fallu pour que ce soit possible, disposer d'un temps important et d'outils méthodologiques et statistiques hors des moyens d'une telle étude. Il aurait fallu conduire plusieurs enquêtes sur le terrain, pas seulement auprès des associations ou des services culturels mais aussi directement auprès des publics.

La lecture de divers rapports d'activités et les échanges avec les acteurs culturels ont cependant permis de situer assez bien les publics actuels de la culture.

Ils ont fait apparaître quelques faits :

- La diffusion culturelle (par exemple Bessières ou divers festivals), certains labo-photos, le cinéma au plan des investissements, les bibliothèques en investissement comme en fonctionnement, sont soutenus financièrement par les collectivités locales, ce qui évidemment réduit le coût des prestations pour le public. L'éventail social des publics qui les fréquente est donc assez ouvert.
- 
- Pour les pratiques artistiques, la sensibilisation, l'enseignement, qui sont des caractéristiques fortes du territoire, les contributions publiques sont en général absentes ou très faibles, ce qui conduit à une forme de sélection par l'argent. Les classes moyennes sont donc les principales utilisatrices de ces prestations. Probablement même, si l'appauvrissement de la partie la moins aisée des classes moyennes se poursuit, pourrait-on assister à l'avenir à des reflux en terme de

fréquentation. C'est là une problématique qui est apparue en première phase de l'étude.

Conclusion : Au delà de la diversité des problématiques, selon le types de publics considérés, 10 à 15% environ des habitants anticipent déjà sur l'émergence d'un projet culturel de territoire en utilisant les ressources de ce Pays dans lequel ils circulent très facilement, sans se préoccuper de questions de frontières communales ou intercommunales. Ceci est vrai pour le spectacle vivant, le cinéma, les festivals et manifestations exceptionnelles et dans une moindre mesure, les enseignements artistiques

## Conclusion Générale

- Les grands acteurs culturels n'ont pas encore pris la mesure du territoire qui pourrait leur permettre de consolider et élargir leurs actions, de jouer de complémentarités, surtout de trouver une échelle satisfaisante pour financer les projets les plus structurants.
- Les élus des collectivités locales ont beaucoup à faire pour développer le potentiel dont ils disposent et l'organiser au niveau intercommunal ou du Pays. Quelques expériences prouvent que ce travail peut-être conduit au bénéfice de tous.
- Les publics de la culture (expression prise au sens le plus large - auditeurs, spectateurs, visiteurs, élèves, pratiquants) ont un temps d'avance sur la construction du Pays, simplement parce ce qu'ils vont là où les offres correspondant à leurs demandes.

Il existe trois domaines dans lesquels aujourd'hui les responsables culturels appréhendent le territoire et le reconnaissent comme échelle opérationnelle

1. Le Pays constitue de plus en plus, un espace de communication et d'échange d'informations (on échange les affiches et les brochures, on lit les documents qu'élabore le Syndicat Mixte, une radio libre pour se créer demande le soutien du Pays).
2. Le Pays est un relais, un facilitateur, un accompagnateur, par exemple pour élaborer certains dossiers, obtenir des subventions.
3. Le Pays permet à ses acteurs de bénéficier de divers accompagnements dans le cadre du DLA et peut le permettre aussi dans le cadre de l'ADEPFO.

## **V. Une Priorité stratégique : se préparer à répondre pour 2015 aux besoins des 80 000 habitants du territoire**

### **Introduction**

Dans le contexte qui vient d'être rappelé, on voit que si le Pays voulait avancer à marche forcée ou brûler des étapes pour se doter rapidement d'un projet culturel qui couvre tous les domaines de la culture et de l'art, il irait à l'échec, car si les publics de la culture sont mobiles et plutôt disponibles en fonction des propositions qui leur sont faites, les acteurs culturels et les collectivités locales n'y sont pas encore prêts.

Il faut donc faire maintenant, ce qui est possible en construisant le projet culturel « pas à pas », et en réfléchissant dès maintenant aux besoins du Pays dans les années à venir, l'organiser dans cette perspective, lui donner les moyens de répondre, à échéance de 10 à 15 ans.

Cette démarche suppose de prendre en compte les évolutions prévisibles quant aux besoins ou aux demandes des populations actuelles et de prendre aussi en compte de façon prévisionnelle, les besoins et demandes des nouvelles populations prévues.

### **V.a Evolution démographique et attentes prévisibles**

#### **V.a.1 Evolution démographique et demandes des habitants actuels**

Le Pays Girou Tarn Frontonnais regroupe actuellement une population de 60 000 habitants. En 2015, si les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) ont été bien dimensionnés, il comptera une population d'environ 80 000 habitants.

Ces chiffres (transmis par le Pays Girou Tarn Frontonnais) émanent d'une enquête réalisée par le Conseil Général de Haute Garonne et sont corroborés par les communes elles mêmes. Ils rejoignent aussi les prévisions de l'INSEE (modèle « OMPHALE ») et les prospectives dégagées par l'Inter Scot. Le croisement de ces prévisions semble fournir des garanties de réalisme, même s'il faut toujours admettre la possibilité d'une marge d'erreur

Il faut donc que les actions que vont proposer les consultants de Phosphoros dans le cadre de la présente étude ne soient pas seulement des actions « au cas par cas », imaginées dans une vision à court terme ou simplement pour animer le Pays, mais relèvent d'une vision stratégique et soient destinées à adapter progressivement l'offre culturelle aux besoins et demandes prévisibles de la population du Pays, constituée à la fois des habitants actuels et des arrivants prévus dans les 10 années à venir.

- On a vu que l'un des points forts de ce territoire est relatif à la sensibilisation ou jusqu'à un certain point aux formations. Cela revient à dire à ce niveau que l'absolue priorité de l'action doit aller aux publics jeunes

- **Les enfants et les préadolescents qui seront dans 10 ans jeunes adultes et adultes. Comme ce travail de sensibilisation ou de formation est effectué globalement dans de bonnes conditions qualitatives, cette population sera alors en demande de services et de prestations culturelles. Pour elle, il devra y avoir continuité de l'action culturelle et notamment propositions en matière de diffusion culturelle.**

Nous avons noté toutefois en première phase d'étude que si le travail de sensibilisation et de formation artistique était bien mené, il excluait de fait, les classes les moins favorisées compte tenu du coût des prestations.

Sans pour autant transformer ce propos en préconisation, il faut recommander aux collectivités locales de se pencher sur cette question. Une des intercommunalités a par exemple mis en place des mécanismes de réduction aux familles, à partir de la 3<sup>ème</sup> activité pratiquée non pas dans une association unique mais sur son territoire. C'est une des pistes à suivre.

Ensuite, et dans l'ordre qui suit, doivent être pris en compte les autres publics :

- **Les seniors sont des bénévoles actifs dans ce territoire, notamment dans le domaine du patrimoine. Ils ont un rôle de formation et de passage de témoin.** Ils forment les générations suivantes. Les habitants actuels, qu'ils soient d'arrivée récente ou anciennement implantés au Pays, sont déjà en demande d'identité ou au moins vont naturellement vers les activités relatives à la mémoire. On a vu l'importance du patrimoine dans l'esprit d'une partie de ses habitants alors que ce patrimoine n'est pourtant pas exceptionnel. Il ne s'agit pas seulement des musées, mais d'une approche beaucoup plus large qui inclut le patrimoine immatériel). **Les seniors par ailleurs, qu'ils soient indigènes ou venus d'ailleurs, ne quittent que rarement ce territoire où ils se plaisent. Il faut donc pour toutes ces raisons, les intégrer dans les projets culturels.**
- **Des publics de tous âges fréquentent les multiples festivals plus ou moins importants** par exemple des Coteaux Bellevue, de Castelnaud d'Estretfonds ou de Verfeil, et le travail de diffusion de Bessières qui s'inscrit dans la durée vient s'ajouter pour faire émerger **une nouvelle génération de publics avisés et demandeurs.**
- **Les réalisations relatives au cinéma ont déjà produit des publics nouveaux et élargiront nécessairement leur rayonnement**
- **Pour tous les âges et avec une dominante jeunesse, le réseau des bibliothèques médiathèques, en amélioration récente, contribue aussi dès maintenant à construire de nouveaux publics et là où la culture n'est pas assez présente, à prendre le problème par la base, puisque tout commence par**

la lecture. Ces publics (expression prise en son sens large) fréquenteront naturellement les équipements culturels du territoire.

## V.a2 Attentes prévisibles des nouveaux arrivants

Les demandes prévisibles que nous venons de lister à propos des habitants actuels du Pays Girou Tarn Frontonnais seront plus impérieuses encore pour les quelque 20 000 nouveaux habitants qui vont investir ce territoire d'ici à 2015.

- Les demandes de ces nouveaux arrivants sont assez prévisibles. Ce seront principalement des demandes de familles, souvent dites de classes moyennes, expression il est vrai recouvrant des réalités de plus en plus floues et larges. Le territoire parvient assez bien aujourd'hui, sauf pour les grandes manifestations culturelles de prestige, à répondre aux besoins actuels de ses habitants qui ne vont pas systématiquement à Toulouse pour tout ce qui relève de la culture. Ainsi, n'est-il pas un « Pays dortoir de Toulouse ». Il faut qu'il puisse maintenir cet acquis avec l'arrivée des nouvelles populations. On retrouvera avec elles des attentes semblables ou plus affirmées encore que celles des habitants actuels du Pays :
- Le besoin de mémoire des habitants actuels sera aussi celui des nouveaux habitants soucieux eux aussi de trouver des raisons de s'enraciner.
- De façon plus affirmée, ces nouvelles populations comme c'est toujours le cas, viendront réclamer la qualité de vie du Pays tout en demandant le niveau de services culturels auxquels elles sont habituées.

Dans cette perspective, si l'existant (enseignements artistiques, lecture publique, cinéma, spectacle vivant) continue à se développer et surtout, ce qui manque aujourd'hui, à s'organiser, à dépasser dans sa planification, le niveau des communes et même dans certains cas des intercommunalités, le Pays pourrait être prêt à accueillir dans de bonnes conditions, ces quelques 20 000 habitants attendus à échéance de 8 ans.

Dans cette perspective et en considérant les prévisions démographiques, les publics (au sens de pratiquants ou de spectateurs) à prendre en considération apparaissent en terme d'importance, dans le même ordre qu'en ce qui concerne les habitants actuels :

- o 1° L'enfance, la petite enfance, les jeunes publics.

Pour eux, le territoire a beaucoup réalisé. Les intervenants sont individuellement de qualité. Mais il reste à construire des projets d'établissement et surtout des projets territoriaux. Il reste à mettre en relation ou mutualisation plusieurs structures et surtout, la question des infrastructures nécessaires (salles, matériel) aux pratiques artistiques, se pose cruellement. Ces jeunes publics vont devenir adultes et non seulement il faut anticiper mais il faut auparavant, rattraper le retard pris sur cette question des infrastructures.

- 2° Les seniors

Ils sont installés sur le territoire et majoritairement y resteront, car on quitte très peu ce Pays. Leur nombre n'augmentera pas dans les années à venir par l'arrivée massive de nouveaux seniors, les nouveaux arrivants étant plutôt dans l'âge actif, mais augmentera en quelque sorte naturellement de façon interne. S'ils comptent quelques bénévoles qui transmettent la mémoire du Pays, ils sont aussi nombreux dans les chorales, dans les fêtes, la danse, les cultures hispaniques. Il faut bien sûr tout faire pour qu'ils ne se déconnectent pas de la vie culturelle du territoire.

- 3° Les adolescents et Posts-adolescents

La question, non pas seulement des musiques actuelles que l'on associe systématiquement à ces tranches d'âge, mais plus largement des cultures urbaines et péri urbaine et des pratiques artistiques, se pose pour les jeunes qui « quittent de plus en plus tôt » l'âge du conte ». Ils ont d'autres demandes qui impliquent souvent moins d'attitude consummatrice et plus de participation.

- 4° Les adultes qu'il faut continuer à fixer sur le territoire, dans leur pratiques culturelles, afin que le Pays reste vivant.

Le cinéma et une politique de diffusion culturelle, la découverte ou la redécouverte du patrimoine, la lecture publique seront parmi les propositions contribuant à atteindre cet objectif.

## VI. Priorités opérationnelles pour le projet culturel de territoire du Pays Girou Tarn Frontonnais

### Introduction

Construites sur la base des évolutions et des besoins prévisibles qui ont été présentés dans le chapitre précédent, les propositions opérationnelles qui suivent consistent à consolider, améliorer, prolonger l'existant, mais surtout à parvenir à un projet culturel qui par son organisation et ses propositions, répondra en 2015 aux attentes ou aux besoins des 80 000 habitants du Pays Girou Tarn Frontonnais.

Dans cette perspective, il s'agit de mettre progressivement les acteurs, les structures culturelles, les équipements « en ordre de marche » et de les amener, non pas à répondre aux demandes du public ce qui pourrait conduire à des attitudes démagogiques, mais aux besoins des publics.

La mise en ordre de marche est proposée dans les lignes qui suivent, autour de 4 thématiques :

- Thématique 1 - Cohérence, compétences, organisation



- Thématique 2 - Patrimoine
- Thématique 3 - Bibliothèques et médiathèques
- Thématique 4 - Enseignements et pratiques artistiques
- Thématique 5 - Action culturelle

## **VI.a Thématique 1 : Cohérence compétences et organisation**

### **Introduction.**

On a vu en phase 1 que les compétences étaient nombreuses sur le territoire du Pays Girou Tarn Frontonnais.

- o Mais ces compétences sont éparpillées, et les porteurs de projets se connaissent assez peu entre eux
- o Mais les programmations sont parfois concurrentes, faute d'information préalables et de concertation
- o Mais les compétences évidentes et nombreuses en ce qui concerne la sensibilisation et les enseignements artistiques sont souvent absentes, s'agissant de manager des projets ou de coordonner des équipes.
- o Enfin, il n'existe pas de responsable chargé globalement de coordonner et impulser une politique culturelle

C'est notamment à partir de ces réalités, que sont construites les propositions qui suivent :

### **VI.a1 : L'information et la communication culturelles**

**Il s'agit de se donner un objectif global : construire l'image culturelle du Pays ce qui revient à construire l'image « tout court » du Pays tant justement la culture pose de questions d'identité.**

Les outils ou actions proposés ci-dessous, ont donc tous pour objectif de construire cette image culturelle, notamment par le moyen de la communication ou de l'information mais aussi par la mise en place de diverses actions qui contribueront à créer des habitudes de travailler ensemble.

#### **1° Créer au siège du Pays ou au CBE un centre de ressources culturelles composé des éléments suivants ou conduisant les actions suivantes :**

- La création d'une base de données gérée par le Pays permettrait de connaître l'ensemble des offres, les lieux, les tarifs, les horaires, etc.
- La création d'un système interactif offrant la possibilité de s'inscrire pour un atelier, un spectacle, échanger des partitions, des chansons de danse ou des baguettes de tambour.

*La proposition peut sembler anecdotique, mais nous voulons dire ici que les acteurs du pays sont souvent prêts à « embrayer » sur de multiples propositions qui contribueront à faire prendre forme au projet culturel de territoire, à donner l'habitude de la rencontre et de la solidarité, étant bien entendu que ces « petites actions » ne constituent pas en*

*elles mêmes une politique de Pays mais viennent simplement en faciliter l'émergence progressive.*

- Fédérer et faire circuler l'information culturelle au niveau du Pays. (De nombreuses actions culturelles se déroulent sur l'ensemble du territoire. Les offres sont nombreuses dans le domaine des pratiques artistiques. Le Pays doit facilement recenser ces informations et en assurer une bonne circulation).
- 
- Organiser une manifestation au niveau du Pays. Par exemple : s'inscrire depuis le Pays dans une manifestation plus large telle que Toulouse 2013.  
*Cette manifestation est organisée, pour le dire simplement autour du concept d'itinéraires », ce qui constitue un point commun avec le projet culturel du Pays Girou Tarn Frontonnais. Même si le projet euro-méditerranéen, de Marseille la rend capitale de la culture, Toulouse 2013 aura lieu lieu et la dynamique qui va avec existera.*
- L'idée émise par un des responsables du Pays consistant à ce que les municipalités du territoire adoptent une attitude commune quant la taxe professionnelle pour les entreprises culturelles, c'est à dire en abandonnent la perception constituerai aussi un signal positif et original.
- Si le projet « Média radio FM se crée sur le Pays (radio de catégorie A), c'est à dire s'il y a agrément du CSA, conduire, dans le cadre d'une convention de partenariat, un ensemble d'actions de communication et d'information, entrant dans la « mission de communication sociale de proximité » qui est conférée par la loi. Cette mission pourrait être définie
  - > diffusion de messages d'intérêt collectif sur des thèmes choisis par le Pays
  - > diffusion de messages sur les initiatives culturelles du territoire
  - > journal mensuel d'actualisé décentralisé réalisé in situ dans les villages du Pays
  - > magazine culturel dont la périodicité sera lié au bulletin culturel du Pays

**2° Mettre en place et mener de façon permanente quelques actions de base pour faciliter par la communication** et notamment à partir du Centre de Ressources, faciliter la circulation des pratiques, des formateurs, des formations, des idées, des expériences, des bénévoles, des professionnels, des artistes, des publics

- Un bulletin culturel du Pays (support Internet)

## **VI.a2. Création d'un poste de « Chef de projet culture »**

La présente étude, sur la base d'un diagnostic, propose au Pays un certain nombre de préconisations elles mêmes déclinées en fiches « action par action ». Ces fiches constituent simplement des outils ou des guides et ne peuvent permettre par elles mêmes la mise en oeuvre du projet culturel de territoire, d'autant que ce territoire n'est pas encore unifié, structuré dans ce domaine.

**C'est pourquoi le recrutement d'un chargé de mission est indispensable globalement pour structurer, faciliter, impulser mettre en oeuvre le projet culturel du Pays. Quelles seront ses principales missions :**

- Pour organiser, animer, conduire la réflexion et la concertation culturelle
- Pour faire émerger le projet culturel dans ses trois dimensions principales (patrimoine, action culturelle et services publics de la culture) et le mettre en œuvre
- Pour négocier des financements à la culture
- Pour assurer directement ou organiser un travail d'accompagnement et de formation indispensable à l'évolution des acteurs culturels
- Pour prendre en charge, en étroite collaboration avec le Pays, les tâches d'information et de communication préconisées dans cette étude
- Pour établir des relations, des échanges culturels avec d'autres territoires

On pourrait objecter que du point de vue de la culture, le Pays n'étant pas encore prêt à développer un projet global, ce chargé de mission viendrait trop tôt et qu'il faut d'abord que les projets évoluent et se rapprochent les uns des autres. Pourtant, sans un management d'ensemble, cette évolution n'aurait aucune chance de se réaliser. Les histoires et les problématiques des territoires (communautés de communes et communes isolées) qui constituent le Pays sont trop diverses. A « attendre que ça se fasse tout seul », on laisserait aller le Pays vers une pente naturelle. Alors, les lieux de la plus grande cohérence ou les mieux équipés ou les mieux fréquentés en termes de publics augmenteraient leur avance « chacun pour soi », tandis que les territoires les moins irrigués resteraient pendant ce temps, dans leur état actuel, ce qui revient à dire qu'en l'absence d'un responsable culturel, il ne peut y avoir de projet culturel de territoire.

Le chargé de mission doit permettre de réaliser des économies d'échelle par l'organisation et la mutualisation. Il doit pouvoir aussi trouver des moyens extérieurs pour le projet culturel de Pays, trouver des partenariats d'entreprise et simplement par sa connaissance régulièrement réactualisée, des pistes de financements publics et sa capacité à élaborer des dossiers et à négocier.

Une autre difficulté se pose : on a bien vu en cours d'étude que considérés globalement, les élus n'étaient pas défavorables au développement culturel mais que cette question n'était encore dans leurs priorités. L'absence d'une grande partie des élus dans les comités de pilotage organisés en cours d'étude est un signe qui confirme cela. Il sera donc difficile dans cette situation, de trouver le financement (pendant trois ans en complément de celui du Conseil régional) d'un poste de coordinateur situé au niveau du Pays. Mais il existe peut-être des possibilités consistant notamment à faire évoluer des postes existants, pourvu que les compétences existent et le cas échéant soient encore améliorées.

### **VI.a3 Associer les cadres intermédiaires du territoire à la mise en œuvre d'une politique culturelle de Pays**

L'absence d'un chargé de mission ou chef de projet risque de conduire à une relative stagnation de l'action culturelle sur le Pays Girou Tarn Frontonnais.

Mais tout à la fois, l'existence d'un « Chef de Projet Culturel » pour l'ensemble du Pays, constituerait une condition nécessaire et non point suffisante pour le développement culturel du territoire, compte tenu de l'éparpillement et de la variété des situations. Aussi est-il nécessaire, entre un Chef de Projet Culturel et les responsables des associations ou des services publics de la

culture, de mobiliser les cadres intermédiaires de la culture et les associer à la construction du projet culturel du Pays.

Ces cadres peuvent être des responsables municipaux ou intercommunaux. ( ex Ingrid GABRIELLI à Castelnau D'Estretfond ou Cloë COLLIN coordinateur du centre Social et Culturel des Coteaux Bellevue. Ce peuvent être des responsables d'équipements importants délégués par leur commune. Il ne s'agit pas ici de les éloigner de la mission qui leur a été fixée par une commune ou un EPCI, mais de consentir à ce qu'un peu de leur temps soit consacré au Pays, avec un effet retour évident, la consolidation ou l'élargissement des projets dont ils sont responsables ou qu'ils coordonnent.

## VI.b Thématique 2 : Les enjeux patrimoniaux

### Introduction

La première phase de l'étude culturelle du Pays Girou Tarn Frontonnais, celle de l'état des lieux et du diagnostic, mettait en évidence des atouts patrimoniaux importants pour ce Pays, ce qui nous a conduit à affirmer que le patrimoine (matériel et immatériel) sera une composante essentielle du projet culturel du Pays

Rappelons que parmi les axes du projet de développement du territoire, l'axe 4 mentionne l'ambition du territoire de « *Développer les activités de tourisme et de loisir pour une image forte du Pays* ». Derrière la question d'une image forte à valoriser pour ce territoire, il y a bien sûr la question des **marqueurs identitaires** à identifier et à conserver. Pour aller plus loin, la construction de l'identité du Pays implique une bonne **connaissance des ressources patrimoniales** présentes et conservées, pour en faire autant d'atouts pour le développement et l'attractivité du territoire. L'étude de ce potentiel et de ces ressources, permettra au Pays d'être garant de son identité et de **sa cohérence territoriale**.

*Inscrit dans le bassin de vie de l'agglomération toulousaine, le Pays connaît un dynamisme démographique important depuis quelques années, ainsi qu'une forte pression foncière. L'observation de ce renouveau démographique guidera un certain nombre de nos préconisations. L'analyse évidente de l'empreinte spatiale de ces nouveaux habitants, nous servira également de fil conducteur pour les préconisations liées notamment au patrimoine bâti.*

Un des enjeux pour ce territoire en mutation est **donc de (re)construire une identité territoriale**, qui prenne en compte **l'empreinte spatiale** de ces nouvelles populations autant que **le patrimoine ancestral et vernaculaire** qui le compose.

Ainsi, mettant en avant une meilleure connaissance et une valorisation des atouts patrimoniaux du Pays, dans toutes ses identités (patrimoine naturel, culturel, etc.), le projet culturel prendra en compte toutes les ressources patrimoniales pour œuvrer dans le sens d'une culture vivante, qui participe à l'attractivité touristique du territoire autant qu'à son rayonnement.

Nous proposons plusieurs axes de réflexion, qui guideront les préconisations et qui définiront la **politique patrimoniale du Pays**. Il s'agit de travailler dans un premier temps sur l'(s) **identité (s) du territoire par la connaissance et la conservation** de son patrimoine et de faire, dans un deuxième temps, de ses caractéristiques des atouts de **promotion** et de **valorisation** pour le pays, dans un souci d'aménagement et de développement du territoire.

## VI.b1 Identifier et renforcer l'(les) identité (s) du Pays Girou Tarn Frontonnais

A l'échelle du territoire, les atouts patrimoniaux sont importants mais diffus et surtout inégalement étudiés. Concentré essentiellement autour des bourgs centres, le patrimoine sert d'objet de rayonnement et d'attractivité pour ces « pôles », sans forcément profiter aux communes isolées alentours. L'état actuel de la connaissance de ce patrimoine ne permet pas au Pays de travailler sur son identité ni sur sa cohérence territoriale. Creuset d'identités pourtant fortes autour de l'histoire et l'image du **Vin** et de la culture vitivinicole ou encore de la présence de l'**Eau**, il est impératif de travailler sur la connaissance exhaustive de ce patrimoine, pour en faire un outil de développement du territoire de premier plan.

### a. La connaissance du patrimoine et de ses caractéristiques

La (re) connaissance du patrimoine à travers toutes ses caractéristiques est un préalable à toute autre réflexion dans ce domaine. En effet, une parfaite appréhension des identités du patrimoine (matériel et immatériel) du Pays Girou Tarn Frontonnais permettra de garantir, voire de justifier le contenu des actions complémentaires de conservation, ou de valorisation.

Le Pays peut raisonnablement s'engager dans une « politique d'inventaire et d'étude » du patrimoine. Cette politique d'inventaire pourra bien entendu prendre plusieurs formes :

- Il pourra s'agir d'inventaires, menés avec les services scientifiques intéressés (DRAC - CRMH, Conseil Régional - Service de la connaissance du patrimoine, CAUE 31), sur des thématiques particulières (présence du Vin, AOC et patrimoine lié à la culture vitivinicole, présence de l'Eau et son utilisation industrielle, patrimoine bâti (protégé et non protégé), au patrimoine mobilier (protégé et non protégé), archéologie...
- Il peut également s'agir d'études ponctuelles menées par diverses associations locales, érudits locaux, en lien avec les services scientifiques concernés. Ces études peuvent prendre la forme de monographies de communes (exemple de Castelnau d'Estrétefonds ou Fronton).

Toutefois, parmi ces études et inventaires du patrimoine, des niveaux de priorité peuvent tout de même être dégagés. S'agissant du patrimoine matériel, le **patrimoine rural** devrait faire l'objet d'une attention particulière, car il est l'image d'une empreinte agricole et rurale encore très forte et souffre parfois de dégradations importantes. La thématique d'étude du patrimoine bâti (monumental et domestique) lié à la **culture vitivinicole** peut être intéressante à exploiter. Dans le même sens, l'étude du patrimoine du pays devrait s'intéresser au **patrimoine religieux**, mobilier et immobilier, afin d'identifier les édifices les plus marquants et surtout afin de palier les risques de dégradations voire de disparitions. Dans la même optique de connaissance du patrimoine et de ses composantes, des thématiques d'études sur le patrimoine castral du pays, l'archéologie, peuvent être lancées en lien avec l'université par exemple.

Ces champs patrimoniaux font l'objet d'interventions spécifiques de la part de services scientifiques (Service Régional de la connaissance du patrimoine, URCAUE, CAUE, Conservation

des Antiquités et des Objets d'Art, CRMH, etc.) et d'acteurs culturels du territoire avec lesquels il conviendra d'articuler les actions.

Enfin, s'inscrivant dans la continuité de la politique patrimoniale de la Région Midi-Pyrénées, le Pays à tout intérêt à s'engager, avec les acteurs culturels du territoire, dans une véritable réflexion de **numérisation de son patrimoine**. Cet axe de réflexion mérite toute l'attention du Pays, car ainsi le territoire se constitue une *base de données numérique* sur son patrimoine. Par extension, cette base de données, étoffée d'études monographiques pourra constituer un des outils de la connaissance du patrimoine du territoire.

Fort de l'étude de son « **potentiel** » patrimonial, le Pays pourra amorcer aux cotés des communes un programme de conservation et de restauration. Enfin, l'étude typologique des ressources patrimoniales servira de fondement aux démarches d'urbanisme (PLU - ZPPAUP) entreprises à l'échelle du territoire.

Les démarches en faveur de la valorisation touristique du territoire ne pourront également qu'en être densifiées en termes de contenu.

#### **b. La conservation, l'entretien et la restauration du patrimoine.**

Ce second volet de préconisations découle en toute logique du premier. Un programme de conservation-restauration du patrimoine du Pays, tant matériel qu'immatériel, sera un point d'appui pour une politique d'envergure, dont les principaux axes pourront être :

- 1 - La préservation de son (ses) identité(s) matérielle(s) et immatérielle(s)
- 2 - La construction d'un imaginaire collectif autour d'une culture et d'une histoire commune
- 3 - L'image d'un territoire, garant de valeurs et de sa cohérence territoriale
- 4 - La densité et le contenu des actions et projets de valorisation

La conservation-restauration du patrimoine du Pays Girou Tarn Frontonnais peut mobiliser un certain nombre d'acteurs (services scientifiques et acteurs du territoire) dont les interventions seront complémentaires. Le Pays, pourra accompagner les communes, des communautés de communes et des structures dans l'ingénierie et l'aide au montage de projets de conservation-restauration. Ces projets pourront être orientés sur des thématiques spécifiques liées aux ressources du territoire. (Interventions du Conseil Régional et Conseil Général pour le patrimoine mobilier et immobilier).

Exemple des **objets mobiliers religieux** :

1. Définition d'un programme d'inventaire et constats d'état sanitaires = liens avec la COAO de la Haute-Garonne et les associations locales de patrimoine. (Clochers de Villemur, AVPH, AVH, association des amis de Fronton, Association du patrimoine Montastrucois, etc.)
2. Programme de conservation préventive, d'entretien, voire de restauration si nécessaire. Ce type de programme thématique n'occasionne pas forcément de coûts financiers mais offre l'avantage de faire appel aux compétences des acteurs culturels du territoire, en lien avec la CAO 31 qui peut assurer l'accompagnement de l'inventaire et lancer des préconisations pour la conservation et la sécurisation des objets mobiliers.

Exemple du **patrimoine archéologique** :

1. Recherches historiques et archéologiques sur le territoire, ses origines, en lien avec les services scientifiques de l'Etat. Contribution des associations locales dont le musée de Villariès à la réalisation de la carte archéologique départementale.

Au delà de ces deux premiers axes de réflexion, connaissance et conservation-restauration du patrimoine, se jouent des enjeux essentiels. La connaissance du patrimoine du pays, nous l'avons dit, est importante mais diffuse et essentiellement portée par des initiatives locales sans forcément de cohérence entre elles. Hors à partir de la reconnaissance des atouts du territoire, une véritable politique de valorisation du patrimoine peut être envisagée. Elle permettra de faire la promotion du territoire comme facteur d'attractivité et de rayonnement, mais elle servira également l'appropriation de ces richesses par les habitants du territoire, notamment les jeunes générations.

2. Repositionnement du musée de Villariès comme un pôle de conservation du patrimoine pour le Pays. Envisager le déploiement de leurs activités sur le territoire sur des thématiques transversales (voir paragraphes suivants).

## VI.b2 Valoriser les « identités » patrimoniales du Pays et en faire des atouts de promotion du territoire

Ce second volet de préconisations concerne la valorisation et l'animation du patrimoine. Plusieurs constats nous amènent à penser que ce territoire est le creuset d'identités multiples et qu'il jouit d'un dynamisme important du au renouveau de la population. Ce renouveau « démographique » n'est pas sans conséquence sur le patrimoine, puisqu'il engendre un enjeu essentiel pour le territoire : La « mise en public » du patrimoine, sa valorisation et sa sensibilisation. Pour développer ce second volet de préconisations, nous l'aborderons selon deux angles. Celui des publics du patrimoine (notamment le jeune public) et celui des acteurs.

### a. L'appropriation et la sensibilisation du public au patrimoine

Les objectifs d'appropriation et de sensibilisation, voire d'éducation au patrimoine ciblent des publics précis, entraînent des dispositifs spécifiques qui appellent eux-mêmes des outils adaptés.

Lorsqu'il est question de l'appropriation du patrimoine, il s'agit de noter et de renforcer toutes les initiatives existantes à l'échelle du pays qui vont dans ce sens. Sensibiliser les publics au patrimoine favorise en effet son appropriation par ces derniers.

**Les publics** dont nous parlons ici sont, en premier lieu, les habitants et les nouveaux arrivants, pour qui il est impératif de développer un sentiment d'appartenance au territoire.

Ceux dont il est surtout important de se préoccuper, ce sont les **jeunes**. Le **jeune public** est ici plus présent qu'ailleurs ! Lui faire comprendre un territoire c'est lui donner la chance d'agir demain pour sa préservation. Lui indiquer les liens qui le lient à l'histoire d'un territoire c'est lui donner des points d'appui pour se construire une culture commune.

S'il n'est pas encore question de développer une **politique d'éducation au patrimoine à l'échelle du Pays**, il peut toutefois être envisageable de parler de projets éducatifs liés au patrimoine. Pour construire ce lien entre le public, le jeune public et le patrimoine, il s'agit de se rapprocher d'associations et de structures culturelles d'expérience dans ce domaine. Ici nous désignons

notamment l'association du musée archéologique de Villariès, qui depuis de nombreuses années agit pour la conservation, la valorisation et l'éducation au patrimoine. Les bénévoles réalisent notamment un vrai travail de sensibilisation des jeunes au patrimoine archéologique. Nous notons également la présence d'associations culturelles sur les bourgs centre (Fronton, Villemur sur Tarn, Bessières, Verfeil, etc.) qui pourraient également être sollicitées dans le cadre de projets éducatifs d'envergure.

Ces projets éducatifs pourraient se définir en lien avec l'Education Nationale (Rectorat d'Académie, enseignants du territoire, inspecteur d'académie sur le volet patrimoine, etc.). Ils pourraient être coordonnés au niveau du Pays sur un thème central et fédérateur : « **Connaissance du patrimoine du Pays Girou Tarn Frontonnais** » et aboutir à des expositions, voire des publications. Ces projets éducatifs se construiraient à partir des bourgs centres et pourraient être relayés par les communes alentours autour d'axes de recherches complémentaires : patrimoine rural lié au vin, l'eau et ses utilisations et le patrimoine qui s'y rattache... En outre, ces projets éducatifs thématiques pourraient bien sûr s'appuyer sur les compétences de certaines associations culturelles déjà investies dans le domaine.

## **b. L'animation du patrimoine, la valorisation et les acteurs**

Ce dernier axe est essentiel et découle des précédents. L'animation et la valorisation du patrimoine du Pays Girou Tarn Frontonnais peuvent prendre plusieurs sens ou plutôt plusieurs formes.

Les axes de travail que nous préconisons ici sont à comprendre et à articuler ensemble pour une cohérence des actions.

**1. Il s'agit ici de renforcer l'action et le positionnement des Offices de Tourisme du territoire**, comme des coordonnateurs voire des initiateurs de la valorisation du patrimoine.

- Cet axe comprend plusieurs volets : recenser l'exhaustivité de la documentation sur le patrimoine au niveau du Pays et en faire la promotion. Compiler cette documentation et constituer en lien avec les acteurs culturels du territoire, un document de promotion de Pays.
- Constituer un annuaire des associations du patrimoine de pays, en collaboration avec le territoire. Identifier l'action de chaque association.
- Enfin, fédérer les acteurs du patrimoine : grâce à l'action conjointe des acteurs culturels et touristiques du territoire, initier l'animation du patrimoine et sa valorisation sur des thématiques spécifiques.

**2. Impulser l'organisation d'événementiels ou d'actions liant patrimoine naturel et culturel** favorisant la découverte « itinérante » du patrimoine du Pays, à l'exemple des Journées du patrimoine de Pays (programmées en juin). Sur ce territoire, plus qu'ailleurs, il est intéressant de lier le patrimoine vernaculaire aux actions de valorisation du patrimoine naturel du Pays (chemins de randonnées).

Quelques thèmes pourraient être ainsi exploités : *Routes des châteaux et demeures de caractères, Circuit des clochers murs du Pays Girou Tarn Frontonnais, Patrimoine vitivinicole en Pays Girou Tarn Frontonnais*, mêlant visites de chais, de domaines, découvertes du petit patrimoine rural lié à l'exploitation du vin et dégustations, *l'Eau et son exploitation en Pays Girou Tarn Frontonnais* (lier Bonrepos Riquet et Villemur sur Tarn).



Enfin, en travaillant l'itinérance et la valorisation du patrimoine, cette réflexion offre l'avantage de désenclaver certaines communes vis à vis des bourgs centres. Dans le même temps, travailler sur cette valorisation itinérante du patrimoine permet de faire circuler le public sur le territoire (habitants et public extérieur) et ainsi de le faire exister, en tant qu'entité territoriale.

### **VI.b3 Créer un Centre de ressources du patrimoine de Pays**

Enfin, pour aller plus loin sur cette idée de connaissance d'un territoire et de sa valorisation pour ses habitants et pour l'extérieur, il n'est pas incongru de penser que le Pays se dote, d'ici quelques années d'un centre de ressources de Pays, qui soit à la fois un espace muséal, un centre de documentation et un espace de recherche sur le Pays et son potentiel culturel. Pour cet axe, la réflexion devrait se porter à l'échelle des communautés de communes, avec l'identification de points forts concernant le patrimoine et de besoins en terme de connaissance, de valorisation et d'animation.

### **VI.b4 Redonner leur place à des projets patrimoniaux d'envergure conserver et valoriser les pôles patrimoniaux thématiques.**

Par cet axe de travail nous abordons les projets culturels et patrimoniaux qui pourront devenir structurant pour le Pays. Nous pensons ici à plusieurs sites qui pourraient devenir des pôles culturels importants, si ces sites sont intégrés dans des projets d'envergure.

#### **a. Friches Brusson de Villemur sur Tarn**

Nous abordons ici les Friches Brusson sous l'angle patrimonial. Toutefois, le site et les éventuels projets qui pourraient émerger le concernant feront l'objet d'une étude plus approfondie dans ce même document.

Sur le plan patrimonial, il est évident que ce vaste site industriel de 18 000 m<sup>2</sup> témoigne de la puissance passée de l'usine de manière incontestable. En outre, cet ensemble architectural occupe une place particulièrement importante tant sur le plan esthétique que symbolique, notamment dans l'esprit des villemuriens.

*Nous pensons que ces friches peuvent retrouver une importance économique, sociale et culturelle, dans la mesure où elles pourraient faire l'objet d'un projet global de réhabilitation et de restructuration. Il serait tout à fait logique d'inscrire dans un projet global de ce type, un volet espace muséographique dédié à l'architecture industrielle. Il serait toutefois intéressant d'y envisager d'ores et déjà un espace muséographique « vivant » témoignant du génie industriel de la famille Brusson. Des connexions pourraient dès lors s'engager avec d'autres sites industriels, devenus aujourd'hui des espaces muséographiques.*

## b. Château de Bonrepos-Riquet

Rappel de l'Historique du projet : dans l'optique d'assurer la préservation du Domaine de Bonrepos et du château de l'ingénieur Pierre Paul Riquet, la commune de Bonrepos-Riquet a souhaité en faire l'acquisition et a donc sollicité différents partenaires dans cette optique. Comme demandé par les partenaires sollicités, le projet d'acquisition doit répondre à un projet global de valorisation et d'animation du domaine. Pour réaliser ce pré projet de restauration et de valorisation du domaine de Bonrepos, la commune a sollicité l'association « Patrimoines et Paysages en Piémont Pyrénées ».

Les axes principaux de mise en valeur du site sont de plusieurs niveaux :

Il s'agit de rattacher le domaine au Canal du Midi, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ensuite, il s'agirait d'intégrer le Domaine de Bonrepos au sein d'un circuit touristique interrégional ayant pour point commun d'évoquer la mémoire de l'ingénieur. Enfin, dans l'optique de faire de domaine de Bonrepos un **espace de promotion culturelle, de loisirs et de tourisme commercial**, le château lui même pourrait accueillir des expositions temporaires, conserver des collections permanentes de mobilier comme au temps de P. P. Riquet, accueillir des corps de métiers différents pour constituer un centre de restauration mobilier et immobilier (centre dédié au génie humain à travers toutes ses formes). Quant aux espaces extérieurs entourant le domaine bâti (parc et jardin), pourraient être envisagées des animations extérieures qui valorisent leurs caractères singuliers (fêtes sur l'eau, floralies, théâtre de verdure, etc.).

Nous rappelons ici que selon les dernières avancées du projet, plusieurs conditions préalables à sa validation ont été soulevées (cf Phase 1 page 51-52) :

- *La validation de la demande d'intégration de la commune de Bonrepos-Riquet à la Communauté de communes C3G. Le dossier a été déposé auprès du préfet le 10 janvier 2007. Cette intégration implique également celle de la commune de Saint Jean Lherm à cette même communauté de communes (loi du 12 juillet 1999 - « La communauté de communes est un EPCI regroupant plusieurs communes en principe d'un seul tenant et sans enclave »). **L'intégration de la commune au sein de la communauté de communes n'est à ce jour pas encore effective.***
- *La réalisation d'une étude de faisabilité par le CDT qui permettrait de définir une stratégie de fonctionnement et d'animation du Domaine, d'une part et une étude par le CAUE qui permettrait de chiffrer la restauration des bâtiments et des espaces extérieurs. **L'étude de faisabilité du CDT de la Haute Garonne devrait être lancée dans les mois qui suivent l'étude.***
- *L'identification d'un porteur de projet (communauté de communes C3G pressentie).*
- *La définition d'un projet de fonctionnement plus détaillée indiquant la stratégie globale, les partenaires impliqués, les différents volets d'animation contenus dans le projet et leur implication (moyens humains et financiers), etc. **Le projet est en cours de redéfinition et laisserait apparaître comme dominante la dimension touristique.***
- *Le positionnement clair de ce projet comme un des axes complémentaires au sein du maillage de sites concernés par le « musée éclaté » de P P Riquet, notamment son articulation avec la maison de l'ingénieur de St Ferréol. **Ce dernier point est bien sûr primordial et déterminant. Le projet définitif devrait en tenir compte.***

-----

A l'heure actuelle, il est prématuré de parler de projet structurant pour le Pays Girou Tarn Frontonnais. Certaines conditions, comme nous l'avons dit, doivent être remplies. En premier lieu, l'adhésion au Pays et à la communauté de communes C3G doit être effective. Pour autant, compte tenu de l'intérêt tant sur le plan architectural qu'historique, voire scientifique du Domaine de Bonrepos, il semble important d'accorder une attention particulière à ce projet. Il n'est pas non plus impossible de penser que ce Domaine fasse l'objet d'un projet d'envergure qui réponde à certaines problématiques du Pays. Seules les études préalables, menées par le CAUE pour le bâti, et le CDT pour la valorisation du domaine pourront déterminer, quelles peuvent être les pistes à exploiter pour un projet structurant pour le Pays.

Plusieurs pistes pourraient être exploitées :

- Concernant le domaine de Bonrepos, valorisation prioritaire et restauration de la maquette et du jardin de « Le Nôtre » (possibilité de classement du jardin comme « Jardin Remarquable »).
- Articulation avec les autres sites du « musée éclaté » de PP Riquet et notamment avec le projet de la maison de l'Ingénieur à St Ferréol. Complémentarité entre les sites (et les étapes) et accueil possible d'expositions itinérantes, circuits de visites découvertes couplés sur l'ensemble des sites, etc.
- Au niveau du Pays, rééquilibrage des pôles culturels et touristiques, notamment sur le Sud Est du Pays (une des entrées du Pays, proche d'axes autoroutiers existants ou à venir). A l'avenir, pourquoi ne pas penser à l'accueil de l'Office de Tourisme intercommunal de la C3G au sein du domaine ? Cette proposition permettrait d'inscrire le projet de restructuration du domaine de Bonrepos comme structurant pour le C3G et pour le Pays.
- Enfin, il pourrait être envisagé au niveau du Pays de travailler sur la complémentarité des sites de Villemur et de Bonrepos (espaces extérieurs et maquettes) autour de la valorisation touristique du Pays et la thématique de l'Eau et ses utilisations.

#### **c. Pôle sur le Tourisme et le Vin**

Sur le plan touristique et patrimonial, l'intérêt de la future Maison du Vin et du tourisme de Fronton n'est plus à démontrer. Nous rappelons ici que dans le cadre de ce projet, la thématique du Vin et du patrimoine qui s'y rattache est intéressante à exploiter par plusieurs biais :

- expositions permanentes d'objets et de collections liées à l'exploitation du vin
- expositions temporaires et thématiques sur le patrimoine monumental et le petit patrimoine bâti lié au vin
- par extension, organisation et circuits thématiques sur ce même thème

#### **d. Espace de recherche archéologique et historique - musée de Villariès**

Rappel du contexte : En 2000, le musée est inauguré dans l'ancienne sacristie de l'église de Villariès. Le musée présente actuellement près de 1200 objets restaurés, datés et renseignés qui témoignent d'une présence humaine sur le territoire du nord est toulousain depuis le paléolithique. L'association qui compte près d'une centaine de personnes anime le musée, organise des expositions et diverses manifestations et participe à des événementiels liés au patrimoine.

Après 7 ans d'activités l'association tire le constat que par manque de place, le musée accuse une stagnation des activités. En 2006, un projet d'extension du musée a été déposé auprès des

principaux financeurs. L'idée de ce projet d'extension était d'améliorer les conditions d'accueil du public, de développer des activités, notamment pédagogiques et d'optimiser la présentation des collections. Le nouvel espace permettrait de développer également les activités liées à la recherche archéologique, en mettant à disposition un espace documentaire pour les chercheurs universitaires et un « espace-atelier » de traitement des collections (restauration, travail d'inventaire). Corrélativement, en développant sa capacité d'accueil, l'association souhaiterait que le musée se positionne comme un lieu culturel structurant avec un rayonnement touristique et culturel important.

Notre analyse est la suivante : compte tenu du cadre juridique existant en matière de musées et des possibilités de financements relatives à ce secteur, il faut parler d'espace muséal mais pas de musée, même si nous sommes en présence d'un musée de société. .A l'heure actuelle, l'association propose de,façon ponctuelle et sur demande, un ensemble d'activités culturelles et pédagogiques autour des collections du musée. L'enjeux pour le musée est de **conforter l'aspect qualitatif des activités proposées, de les renforcer et de les rendre pérennes, donc de développer au delà de la fonction muséale, un projet d'action culturelle.** (accueil du public, animations, activités pédagogiques jeune public, fouilles, recherches documentaires, réalisation d'une carte archéologique du territoire, etc.). Une des conditions pour réaliser cet objectif est peut être d'envisager l'embauche d'un salarié permanent, (profil musées, histoire, archéologie, tourisme) et qui soit en mesure d'engager des actions qui correspondent aux missions inhérentes aux musées (conservation, inventaire, études des collections, animations, expositions, etc.).

Renforcer **la dynamique d'animation culturelle du musée** lui permettrait de se positionner comme un **lieu conservatoire**, mais également et surtout comme un **Centre d'interprétation historique et archéologique du Pays**, à partir duquel pourrait s'envisager une politique patrimoniale rayonnant sur le pays (Cycles réguliers d'animations, de colloques, d'expositions, de conférences, d'ateliers-visites...).

Enfin, en amont des activités culturelles et pour répondre aux impératifs liés à la conservation et à la présentation des collections, une des conditions pourrait être d'obtenir d'un conservateur une tutelle scientifique qui garantisse le bien fondé des actions engagées par le musée. Il faudrait également s'assurer de la protection juridique des collections, en notant leur dévolution dans les statuts de l'association à une collection publique et aller plus loin qu'un legs à la mairie de Villariès, pour le cas où l'association viendrait un jour à se dissoudre.

Témoignage d'initiatives en faveur de la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine archéologique et historique, le musée doit d'une manière ou d'une autre être conforté dans ses activités. Nous soulignons notamment les animations pédagogiques (payantes) en direction du jeune public qui devront être développées et adressées à un nombre croissant de classes des premier et second degrés du territoire.

Enfin, seule l'embauche d'un permanent (emploi associatif mutualisé, CAE, etc.) pourra palier la fragilité évidente de ce musée, car ne reposant que sur l'action de bénévoles de surcroît âgés.

## VI.c Thématique 3 : Bibliothèques et médiathèques

### VI.c1 Les bibliothèques et médiathèques - rappel de l'état des lieux :

Nous rappelons ici quelques données inscrites dans l'état des lieux du projet culturel :

-Le nombre d'établissements et leurs niveaux :

12 bibliothèques médiathèques municipales, dont 5 relevant des niveaux BM1 et BM2 (personnel statutaire, espaces suffisants et une véritable politique de la lecture).

7 autres structures sont de niveau BM3 (insuffisances en termes d'encadrement statutaire (bénévolat exclusivement), peu d'espace et budget d'acquisition trop faible).

7 communes profitent du passage du bibliobus ou du musibus.

- **L'accès** à la lecture publique sur le territoire est assez équitable avec une répartition homogène des principaux établissements. Il reste pour autant un fort potentiel de développement sur certaines communes : Montbéron, Castelmaurou, Verfeil, Castelnaud'Estrétefonds, Bessières...

- **L'encadrement** relève surtout du bénévolat, malgré un bon niveau de professionnalisme dans certains établissements.

*A noter ici, intervenue récemment, la transformation du point bibliothèque de Gragnague en bibliothèque municipale ouverte 8 heures par semaine et gérée, animée par une employée.*

Les enjeux au niveau des bibliothèques se situent à plusieurs niveaux. Il s'agit de structurer et de qualifier l'offre, d'impulser la création ou municipaliser autant que possible des points lecture, professionnaliser ce secteur, y développer l'offre dans le domaine des TIC, structurer le réseau, mutualiser des bibliothèques à l'échelle intercommunale. Derrière ces objectifs généraux, il s'agit de conforter les bibliothèques médiathèques du territoire comme des pôles culturels incontournables, dont l'action est essentielle notamment sur le plan du lien social. Ces établissements lorsqu'ils existent sur les plus petites communes viennent palier le manque d'offre culturelle générale et contribue au désenclavement culturel de certaines parties du territoire.

Les enjeux seraient donc de plusieurs niveaux. Il s'agit de :

- Structurer l'offre de lecture publique, sensibiliser le public et notamment le jeune public au livre et à la lecture.
- Jouer le rôle de service culturel de proximité, tisser du lien social, désenclaver sur le plan culturel certaines communes isolées (taille et positionnement géographique)
- Initier et contribuer à ancrer une politique culturelle au niveau du territoire (politique éducative, animations culturelles en lien avec d'autres formes artistiques que celles du

Livre, générer un renouveau d'activités culturelles pour le public interne et externe au territoire).

A terme, il deviendra essentiel de parvenir à un véritable travail de **réseau interbibliothèques** du Pays à partir d'un maillage entre des établissements « têtes de réseaux » et des établissements de « proximité » (accompagnement technique de la Médiathèque départementale et des partenaires).

## **VI.c2 Bibliothèques et médiathèques Les préconisations :**

### **1. Renforcer l'offre de lecture publique sur le territoire**

- a. Accompagner la création d'établissements municipaux. La création d'établissements représente un enjeu important notamment sur les communes suivantes : **Bessières, Castelmaurou, Castelnau d'Estrétefonds, Lapeyrouse Fossat, Pechbonnieu, Verfeil.**
- b. Professionnalisation des établissements existants - (politique d'acquisition, qualité d'accueil, professionnalisation, palier le déficit de personnel statutaire, issu de la filière culturelle de la fonction publique territoriale). La professionnalisation et la structuration représentent des enjeux, notamment sur les communes suivantes : Saint Geniès, Saint Loup Cammas, Saint Sauveur, Vacquiers, Villaudric, Montastruc la Conseillère, Montberon...

### **2. Structurer l'offre de Lecture publique à l'échelle du Pays**

- a. Impulser la mise en réseau des bibliothèques - Maillage des établissements entre eux - réflexion à mener à l'échelle des communautés de communes et du pays. Définition d'établissements dits « **têtes de réseau** » et **établissements de proximité**. Etablissements têtes de réseau pressentis Fronton, Villemur, St Geniès de Bellevue et/ou futur établissement sur Castelmaurou ou Pechbonnieu.  
Enjeu : Désenclaver les parties du territoire les moins bien dotées en établissements et en compétences. Profiter des rencontres entre bibliothèques organisées par la Médiathèque Départementale.
- b. Accentuer le partenariat avec la Médiathèque Départementale, la DRAC, le CRL et l'ensemble des partenaires (formation, expertise, accompagnement et animation culturelle).

### **3. Intégrer l'offre de lecture publique dans une dynamique culturelle de Pays**

- a. Renforcer l'action culturelle et les animations en faveur du Livre et de la lecture publique (en lien avec les partenaires) - Favoriser l'organisation d'événementiels autour du Livre et de la lecture, en coordination avec des établissements existants (manifestations à coordonner au niveau du Pays, manifestation nationale « Lire en fête », salons thématiques, ateliers d'écriture, rendez-vous des contes, etc.) - Faire des bibliothèques médiathèques des pôles culturels d'accueil voire d'impulsion d'actions culturelles en lien avec les arts plastiques, le spectacle vivant)

- b. Développer et coordonner une politique des publics au niveau du Pays. Développer les échanges entre les structures, favoriser la circulation des publics et des acteurs culturels du territoire (base de professionnels du livre, créateurs, auteurs, conteurs à constituer).

## **VI.d Thématique 4 : Enseignements et pratiques artistiques**

### **VI.d1 Les structures à consolider**

#### **Vers une mutualisation Bessières, Fronton, Villemur**

Concernant l'enseignement de la musique, c'est dans ces trois communes que l'on trouve les structures les plus significatives, tant par le nombre d'inscrits que le nombre de disciplines proposées. Dans ces communes, la participation des collectivités territoriales concernées à l'équipement et au fonctionnement de ces structures est loin d'être négligeable.

Néanmoins, considérées individuellement, ces écoles ne peuvent aujourd'hui, intégrer ne serait-ce que le niveau 1 du Schéma Départemental. Il y a donc nécessité de les accompagner et en premier lieu de consolider leur fonctionnement et leur management administratif.

Au plan pédagogique, les enseignants intervenant dans ces structures sont qualifiés, mais les échelles d'intervention sont trop petites pour permettre l'élaboration de véritables projets d'établissement.

**Nous préconisons donc une mise en réseau de ces trois écoles pour une mutualisation des moyens, du management et des outils, et une complémentarité des projets pédagogiques, aboutissant à la rédaction et la mise en œuvre d'un projet d'établissement commun.**

Mutualisation des moyens : moyens matériels, instrumentaux, techniques et moyens humains (mise en réseau possible des enseignants)

Mutualisation des outils de management : outil informatique de gestion des fichiers, des payes des enseignants, des outils de suivi juridiques, etc. Cette mutualisation pourrait à terme aboutir au recrutement d'un administrateur commun

Complémentarité des projets pédagogiques : complémentarité des disciplines et niveaux enseignés, meilleure structuration de l'offre, capitalisation des expériences et des savoirs pédagogiques des différents enseignants avec l'objectif à moyenne échéance de se doter d'un projet d'établissement commun et d'accéder au classement du Schéma Départemental (niveau 1 minimum).

Cette mise en réseau peut s'envisager assez facilement pour les écoles de Fronton et Villemur. Elle peut être plus complexe s'agissant de Bessières qui, jusqu'à une date très récente, était en contrat avec la Confédération de Centres Musicaux Ruraux.

### **VI.d2 Les structures à accompagner**

De nombreuses associations sont présentes et œuvrent au quotidien dans le domaine des pratiques artistiques, bien au-delà des seules pratiques musicales. Nous le soulignons dans notre rapport de phase I : « *Qualité de l'enseignement dispensé, qualité du bénévolat, bon rapport qualité/prix sur l'ensemble des ateliers artistiques, l'ensemble est positif. Ce qui est caractéristique ici c'est la diversité de l'offre au bon sens du terme.* »

Cette grande diversité est à la fois une richesse et un frein :

- une richesse car, des ateliers de M. Lafitte, qui dispose d'un fort potentiel de développement aux cours de Verfeil, en passant par l'Ecole des Sens de Castelneau, l'offre est extrêmement variée.
- Un frein, car l'ensemble est extrêmement hétérogène et il faudrait pour que ces structures « travaillent ensemble », sans pour autant gommer certaines de leurs spécificités, homogénéiser certaines pratiques et certains critères ou systèmes de référence.

Le Pays pourrait-il se poser en fédérateur de ces pratiques artistiques ?

Il est indispensable qu'il accompagne ses structures dans leur développement. Elles sont en demande de conseil pour faire « avancer » leurs projets. Leurs responsables ne sont pas sur la défensive, ou une incapacité d'évoluer. Elles sollicitent aussi la confrontation avec des interlocuteurs institutionnels. Le Pays peut être ce facilitateur par l'intermédiaire de son chef de projet culturel. Il ne s'agit pas obligatoirement de mobiliser des fonds publics complémentaires, mais bien de conseiller, d'accompagner, des bénévoles ou des porteurs de projet qui ont conscience de leurs lacunes et recherchent des pistes de travail pour développer leurs actions.

Au-delà des porteurs de projet, le Pays peut également accompagner les bénévoles, voire même les élus dans certains cas.

**Le Pays peut facilement proposer des modules de « mises à jour », des séminaires, des rencontres, avec un double objectif :**

- a) **plus de solidarité entre ces acteurs par la connaissance réciproque de leurs actions, un sentiment d'appartenance à un territoire**
- b) **une compétence accrue sur les questions de management (juridique financier, social)**

## **VI.d3 Soutien public et politique tarifaire**

Dans le domaine des enseignements artistiques les collectivités territoriales apportent leur soutien financier direct ou indirect (subvention, mise à disposition de personnel ou de locaux).

Ce soutien financier est beaucoup plus dilué dès lors qu'il s'agit des associations de pratiques artistiques (toutes disciplines et tous publics confondus). Il ne dépasse alors guère la mise à disposition de locaux, souvent peu adaptés.

Le soutien public doit donc avant tout prendre la forme d'une **qualité d'attention portée aux demandes** de ces associations : les danses sévillanes par exemple ne se pratiquent pas dans des locaux identiques à ceux du karaté. Cette écoute attentive et ouverte des élus locaux permettrait de régler en amont, bien des problèmes et éviterait souvent des rancœurs.



Au-delà de cet aspect, le **soutien public** aux pratiques artistiques est indispensable. Si le secteur public délaisse ces associations qui assurent un indispensable maillage culturel du territoire, cela aura à terme plusieurs conséquences négatives :

- Essoufflement du bénévolat et arrêt de certaines activités
- Perte de qualité des prestations
- et/ou augmentation des tarifs pour maintenir une qualité et exclusion de fait des populations les plus défavorisées.

Il est certain que le soutien public aux actions de sensibilisation, au travail de fond est par définition moins évident, moins lisible, moins médiatisable que celui apporté aux festivals ou aux « évènementiels ». Il est donc en cela plus ingrat. Mais une véritable politique culturelle ne peut se limiter à l'organisation de manifestations de diffusion.

Sur le territoire du Pays des festivals sont organisés, ils sont parfois coûteux. L'organisation de ces festivals ou de ces événements ne se justifie en fait que si elle est précédée, étayée même, par un travail de fond. Faute de quoi, quelques soient les moyens mis en jeu en terme de communication, ces festivals sont de toutes façon condamnés à se dessécher et en tous cas à n'avoir pas de prise sur le territoire puisqu'ils n'y sont pas réellement enracinés.

**Le soutien du secteur public à ses associations passe par une plus grande implication des communes et communautés de communes dans le financement direct de ces activités.**

La présence de subventions publiques permettrait également un meilleur contrôle (au bon sens du terme, c'est-à-dire quant à la qualité et la structuration au niveau du territoire) des propositions en ce domaine ;

Des **formules originales** peuvent être pratiquées ; par exemple :

- Mise en place d'une carte ou d'un chèque « Pratiques Artistiques » qui permettrait d'aider les familles les plus modestes, les seniors, les adolescents.
- Tarifs dégressifs pour plusieurs activités pratiquées au sein d'une même famille, (cette formule existe déjà sur une intercommunalité)
- Abonnement valable sur plusieurs structures du territoire,
- Cartes de fidélité,
- Cartes découverte.

Autant d'outils dont le Pays pourra se doter en étroite concertation avec les responsables associatifs et les élus du territoire.

## **VI.d4 Vers une « école » des pratiques artistiques de Pays**

On a vu que trois écoles de musique se détachent, mais on ne peut nier l'importance d'autres enseignements et pratiques artistiques sur le territoire : Verfeil notamment avec les actions autour du théâtre et le cirque, Castelnaud pour la danse, ou d'autres encore.

Tous les ingrédients sont présents ici pour proposer la mise en place d'une véritable

« ECOLE DES PRATIQUES ARTISTIQUES DE PAYS »

Il ne s'agit bien évidemment pas de construire un nouveau bâtiment accueillant en un seul site une structure unique et faisant fi de l'existant. Mais la nécessité de mutualiser, de réfléchir à des complémentarités, de travailler en réseau, s'impose. On y gagnera en qualité de l'offre culturelle, en diversité, mais également en convivialité, échanges et existence de projets structurés et ambitieux.

Enfin, dans ce cas de figure, tous les acteurs pourraient être associés et l'hypothèse d'un véritable projet pédagogique commun pourrait alors prendre progressivement corps.

Un accompagnement et un suivi effectués par le Conseil Général et l'ADDA 31, pourraient permettre l'élaboration d'un projet pédagogique commun et l'intégration au Schéma Départemental.

*Les pratiques artistiques sont une force culturelle du territoire.  
Elles en sont un des axes de développement dans les 10 années à venir. Le Pays se doit de veiller à la consolidation, la structuration, l'accompagnement des structures œuvrant dans ce domaine et mettre en place une véritable politique de soutien aux structures et aux publics.  
La création d'une « école » des pratiques artistiques de Pays pour tous les publics sera la meilleure garantie de ce développement.*

## VI.e Thématique 5 : Action culturelle

### VI.e1 Festivals et actions « jeune public »

Le territoire du Girou Tarn Frontonnais a vu se développer de nombreux festivals, certains d'entre eux n'ont pu être pérennisés, d'autres ont aujourd'hui une audience régionale.

Nos préconisations dans ce domaine une évolution autour de 2 axes qui prennent en considération l'évolution démographique et sociologique prévue du territoire pour les 10 à 15 années à venir. (axe 1 jeune public, axe 2 musiques)

#### **Axe 1 - Le jeune public**

Plusieurs « petits » festivals existent, ils se déroulent parfois sur un ou deux jours et sont souvent des rencontres festives plus que de véritables festivals (au sens premier donné à cette expression c'est-à-dire : « en période estivale, donner à voir ou entendre, sur une période de plusieurs jours, à un prix accessible dans des lieux inhabituels, des œuvres, des artistes, qui ne sont pas sinon proposées sur le territoire.).

Festiboutchou ou Girou en Ritournelle sont les plus connus. Mais il paraît indispensable de repenser l'action « jeune public » sur le territoire. D'autant que Chanterelle (dont Festiboutchou est issu), après divers déplacements, vient s'installer à la frontière de la CdC de Bellevue.

Tout d'abord, il faut envisager un rapprochement entre les deux manifestations du Pays puis éventuellement une concertation avec Chanterelle qui n'est pas non plus assez stabilisé pour pouvoir refuser une éventuelle collaboration.

Au-delà des manifestations festives, le Pays devrait ici être à l'initiative d'une action de sensibilisation du jeune public au spectacle vivant, en prenant appui sur les acteurs existants sur le territoire et proposer des ateliers, dans un esprit proche de celui des « Cabrioles » en Tarn et Garonne, et organisés en partenariat avec les communautés de communes ou les communes, avec les écoles, les CLSH, les associations enfance jeunesse, les bibliothèques, etc.

Il lui faudrait aussi inviter d'autres artistes et ensembles régionaux extérieurs au Girou Tarn Frontonnais.

Cette action pourrait être itinérante et rayonner sur le territoire à raison d'une semaine par mois d'octobre à mai à Fronton, Castelnau, Villemur, Bessières, Verfeil, Pechbonnieu, Gragnague, Montberon.

Pour ce territoire qui verra sa population des 0 à 12 ans se développer dans les 10 années à venir, cette sensibilisation est un enjeu important.

Enfin la salle de spectacle de Bessières pourra inclure dans sa saison une programmation spécifique « jeune public ».

## **Axe 2 - Les musiques**

Plusieurs festivals ont vu le jour, un seul a atteint une taille significative et rayonne au-delà du territoire, il s'agit du Festival « Musique et vignoble »

Conjuguant astucieusement musique classique et vignoble du Frontonnais, ce festival est organisé par un musicien professionnel. Néanmoins son audience reste limitée (1000 personnes dont les stagiaires des masters classes) et nous qualifierons son management de familial.

Il serait nécessaire à ses côtés de proposer d'autres manifestations de diffusion musicale, dans d'autres styles musicaux. Metalucine ou la Colline l'ont fait mais sans une préparation suffisante en amont.

On ne peut « parachuter » ce type de projet, le créer par l'effet d'une simple décision, mais le Pays se devra d'être à l'écoute des propositions qui ne manqueront pas d'émerger à court ou moyen terme (peut être de Bessières, probablement de Castelneau).

Il aura alors un rôle d'ensemblier, d'architecte à jouer.

Cela passera sans doute par une attention portée aux groupes musicaux formés par des jeunes du territoire (organisation de tremplins, aide à la réalisation de maquette, etc) plus que par

l'obligation de créer des festivals de musiques actuelles forcément coûteux et relevant en quelque sorte de phénomènes d'importation

## **VI.e2 Autour du cinéma**

L'audiovisuel et le cinéma en Pays Girou Tarn Frontonnais sont dans une situation en bien des points exceptionnelle, comparée à celle d'autres territoires de Midi Pyrénées ou des régions voisines.

**Mais il n'existe pas de solidarité ou d'échanges entre les acteurs de l'audiovisuel considérés globalement** (Les clubs photos ne voient pas en quoi le cinéma devrait les concerner et réciproquement et les responsables de ces clubs ne se rencontrent pas). C'est pourquoi nous ouvrons en début de diagnostic, un paragraphe « cinéma audio-visuel » qui se restreint au moment des préconisations, au cinéma seulement.

**Au niveau du cinéma, les projets sont bien individualisés et n'établissent pas ou très peu de passerelles programmatiques ou organisationnelles. Surtout, il n'y a pas de réflexions sur le fond en amont de la conception des actions,**

- Un programmateur du secteur marchand travaille sur Bessières et Villemur.  
Il faut se méfier des adjectifs. Dire qu'il est du secteur marchand (constitué en entreprise) n'implique pas une incapacité à travailler avec les communes et même à produire des actions qui ne sont pas toutes dans des logiques de rentabilité.
- Quatre lieux associatifs\* - Fronton, Saint-Genies Bellevue Castelmaurou et Verfeil, produisent en s'appuyant exclusivement sur le bénévolat, un travail de diffusion conduit dans des conditions telles (programmation, accueil, organisation) que rien ne permet à première vue de les distinguer de lieux gérés et animés par des professionnels. C'est surtout le cas pour « Ciné-Fronton », « Le Ventura » à Saint Genies-Bellevue ou « le Méliès » à Castelmaurou qui bénéficient de lieux fixes et permanents.

*\*Pechbonnieu cité par erreur dans la phase 1 de l'étude ne possède pas de cinéma.*

- Deux cinémas du Pays, Le Ventura et Le Méliès travaillent ensemble avec le Lumière (l'Union) - cinéma situé hors Pays Girou Tarn Frontonnais, dans le cadre d'un accord de programmation choisie et négociée ensemble, chacun des 3 cinéma étant toutefois indépendant.

Le festival de court métrage « Détours en Ciné Court, à Saint-Genies Bellevue constitue, à partir du Ventura, une manifestation en progression constante.

Les relations entre les uns et les autres sont épisodiques. Il serait véritablement possible de faire naître en Pays Girou Tarn Frontonnais, un projet ou une manifestation à la hauteur des richesses humaines, programmatiques, matérielles que représentent, ensemble, ces structures. Aujourd'hui, leurs responsables n'en ressentent pas le besoin.

On peut penser que le Pays n'existant pas encore assez au plan culturel, les cinémas n'ont pas trouvé de raisons suffisantes pour dépasser chacun leur propre projet, mais nous ne retenons pas cette hypothèse, pour la raison suivante : La majorité des actions et des

projets ( musée du cinéma) est située sur la CdC la plus homogène au plan culturel et il n'y a pas eu même à ce niveau, de processus de collaborations continues ou de mutualisation.

Il n'y a dans ce constat aucune critique. Mais quand on considère la richesse des projets, et la présence d'un public important pour les films grand public ou pour les films « Art et Essai » et de répertoire, on peut préconiser, sans aller au delà pour ne pas émettre de propositions artificielles, que ces acteurs du cinéma se retrouvent autour d'une table et se demandent s'ils ne sont pas ensemble, en situation de porter un projet ambitieux, peut-être même l'un des plus forts du Pays, qu'aucun d'entre eux considéré individuellement ne pourrait créer et porter.

### **VI.e3 Accompagner les projets en voie de devenir des « Projets de Pays »**

Le Pays Girou Tarn Frontonnais est un territoire sur lequel éclosent actuellement plusieurs projets culturels et artistiques qui ont entre eux trois points communs :

- Ils sont portés par des professionnels de la culture ou des bénévoles compétents
- Ils ne sont pas encore tout à fait finalisés. C'est à dire que leurs initiateurs n'ont pas encore déterminé l'envergure du projet, son positionnement sur le territoire et défini pour le moyen et long terme des objectifs clairs et quantifiés.
- Ces projets sont originaux et peuvent avoir force d'entraînement pour le Pays.

De plus, pour un des projets, des erreurs ont été commises à la fondation au plan juridique et financier, qui poussent les porteurs à trouver, pour raison de survie, des solutions à court terme, ce qui peut conduire à changer plusieurs fois la définition du projet qu'ils portaient et ne fait qu'augmenter les difficultés.

Ces projets sont fondamentaux pour le Pays, de par leur valeur pédagogique et artistique et mériteraient un traitement particulier : un accompagnement, un tour de table des partenaires potentiels et une structuration indispensable.

Pour ces projets, nous proposons donc au Pays d'initier des accompagnements, par le moyen du DLA (Dispositif Local d'accompagnement) ou puisque le zonage le permet, d'autant qu'il s'agit de projet à impacts territoriaux évidents, de l'ADEPFO, à trois conditions :

1° que le DLA ou l'ADEPFO choisissent pour mener ces accompagnements, des intervenants professionnels de la culture. IL en existe plusieurs en région.

2° Que l'accompagnement commence toujours par la définition du projet et non par des questions d'ingénierie qui ne peuvent être abordées qu'à partir d'une définition précise du projet artistique et culturel.

3° S'il s'agit d'accompagnements ADEPFO (par définition plus larges et liés à la notion de développement territorial) que les partenaires institutionnels et notamment Conseil Régional soient associés en amont à la démarche, afin de ne pas se trouver dans une

situation ou l'accompagnement conduirait, après un long travail, à des projets que ces partenaires institutionnels ne pourraient de toutes façons pas soutenir.

Les projets qui correspondent aux critères cités plus haut et dont l'émergence pourrait être ainsi favorisée sont les suivants :

- 1) Usinotopie à Villemur
- 2) Le Capech à la côte à Castelnau d'Estretfonds.
- 3) Trioc à Labastide Saint Sernin

## **VI.e4 Structures professionnelles : fabriques et résidences**

Sur le territoire du Pays sont implantés plusieurs structures ou artistes professionnels. Parmi elles, nous avons cité ci-dessus Pierre GOSELIN et l'Usinotopie.

- L'Usinotopie est un lieu de fabrique et de résidence, dont la thématique principale est articulée autour de la marionnette. Ce projet a besoins d'être mieux précisé, structuré, articulé à une stratégie d'ensemble au niveau du Pays, d'autant que les compétences de Pierre GOSELIN sont indéniables et que les équipes accueillies à partir de ses choix sont tout à fait significatives au plan artistique.  
Un accompagnement ne doit pas impliquer un arrêt ou un ralentissement du projet. Il doit s'effectuer pendant que le projet continue à évoluer. Sinon, il risque paradoxalement d'affaiblir l'action de la structure.
- Autour du Capech à la Cote gravitent des plasticiens professionnels qui vivent à Castelnau et sont à l'initiative du festival éponyme. Plusieurs ont là leurs ateliers qui sont aussi souvent des lieux de fabrique et de résidence, même si aujourd'hui cette dimension n'est que peu affichée.
- Jean Pierre LAFFITE habite et travaille avec TRIOC à Labastide Saint Sernin. Il y développe un travail très complet autour du roseau : fabrication d'instrument, pédagogie, animation, création. Il y a là encore un projet de fabrique et de résidence.
- Enfin à Saint Geniès est installé le groupe des COMMANDOS PERCU. Il s'agit au départ des musiciens professionnels qui disposent d'une solide formation de percussionnistes et qui se revendiquent avant tout comme musiciens (« *la pyrotechnie est une maitresse exigeante, mais la vraie passion c'est la musique* »). Ils ont mis en œuvre un vrai langage musical original et un mode de notation particulier. Ils mènent un travail très abouti et professionnel autour de la lutherie nouvelle et de la construction d'instruments. Ils exportent leurs créations musicales et pyrotechniques dans le monde entier.

**Le territoire est « habité » par des artistes et des structures professionnelles. Il s'agit d'une grande chance. Certes la proximité de Toulouse n'y est pas pour rien.**

**Ces artistes sont en quelque sorte des résidents permanents du territoire sur lequel le Pays peut s'appuyer pour des actions pédagogiques bien structurées, ouvrant sur des créations, impliquant des tranches de populations spécifiques : enfants, adolescents, seniors notamment et facilitant la création de liens intergénérationnels.**

**Il faudrait mettre à profit cet état de fait en facilitant l'implantation pérenne de ces artistes et en prenant appui sur leurs compétences, leurs savoirs faire, leur notoriété et en faire profiter la population du Girou Tarn Frontonnais.**

- Le Pays peut être à l'initiative de résidences de sensibilisation et de pratiques afin en quelque sorte que les artistes implantés ici « restituent » leurs pratiques à la population du territoire.
- Le Pays peut initier des « résidences d'artistes à domicile » calquées sur le modèle des « stages création » que réalisent les « Commandos Percu », actions organisées en coproduction avec les CDC et les structures professionnelles. Il s'agirait en quelque sorte de « résidence de public chez les artistes ».
- Le Pays est un territoire de fabrique de spectacles (qui tourneront ensuite ailleurs), d'instruments, d'objets, de cinéma, etc.
- Dans le droit fil de ce constat on pourra peut-être un jour proposer de « mettre en scène » aux Friches BRUSSON, ces artistes, ces équipes de créateurs dans un site conçu comme un lieu de « fabriques exposées », projet du même type, mais d'envergure forcément moindre que le 104 à Paris (anciennes Pompes funèbres municipales).

Enfin en termes de communication, ces artistes confèrent au territoire un début de notoriété et une image culturelle dynamique, ouverte, reliée tant au patrimoine qu'à l'avant-garde de la création.

### **VI.E5 Proposition pour un évènement fort : un forum des nouveaux supports et nouvelles technologies de la création**

Le Pays compte une vingtaine d'associations dédiées aux art plastiques ou à l'artisanat d'art, mais seules 3 associations à vocation artistique ont manifesté un intérêt pour le projet culturel du Pays et souhaitent y participer :

- l'association Flex de Bessières
- Le Capech à la Cote,
- Traces et couleurs à Bazus

Toutes trois mènent un travail original et de qualité, chacune relevant de logiques différentes. Traces et couleurs et Flex privilégient les actions pédagogiques, « Le Capech à la cote » s'est positionné comme acteur culturel de développement local. Cette structure doit encore progresser, être accompagnée, mais elle pourrait être le point d'appui, de départ d'un projet autour des arts visuels incluant la création d'un évènement spécifique au Pays et utilisant notamment les nouvelles technologies de la création (pyrotechnique, laser, vidéo, hologramme, etc.). Des structures telles que « Commando Percu et Manifesto (Toulouse) pourraient y trouver leur place.

Evidemment, il ne suffit pas qu'une étude propose un festival pour que celui-ci existe. Mais il s'agit de pistes spécifiques à ce territoire, prenant en compte le potentiel de celui-ci ( notamment l'existence d'un festival et d'une équipe dynamique ) et que les rédacteurs de cette étude n'ont par exemple jamais proposé dans d'autres territoires, parce qu'une telle idée n'aurait pas été opportune et pertinente.

## VI.e6 Les lieux de diffusion

Hormis Bessières, il n'existe pas de véritable salle de diffusion pour le spectacle vivant, pas plus qu'il n'existe d'ailleurs de véritable galerie pour offrir des cimaises à des artistes professionnels.

Concernant L'Espace Soleiha il serait possible à terme d'envisager la labellisation en Scène Conventionnée de Pays, avec une forte orientation « jeune public ». Mais un tel choix impliquerait Une décision de la municipalité et une articulation du Pays avec elle puis la nomination d'une direction artistique professionnelle.

Sur le reste du territoire et compte tenu des équipements importants existant dans un périmètre proche, il serait pertinent de soutenir l'aménagement ou la rénovation de certains sites en privilégiant les petites jauges, correspondant mieux aux besoins de la population, en répartissant ces petites salles de manière équitable.

Par exemple :

Un petit auditorium au sein de la Maison du Vin à Fronton,

Une salle à aménager à Castelnau (besoin urgent)

Aménagements de salles à Verfeil, et d'autres bourgs où les salles des fêtes sont perfectibles

Le Pays devrait par ailleurs se doter d'une véritable salle d'exposition. Rien n'existe de très structuré, hormis la jolie petite salle d'exposition ayant fonction d'ateliers d'art de Bouloc

Quelques cimaises sont installées dans les bibliothèques ( Fronton ) ou salles des Fêtes, mais il n'y a pas là un véritable concept de galerie professionnelle.

Compte tenu de la présence importante d'artistes, l'implantation d'une telle galerie pourrait s'envisager par exemple à Castelnau, facilement accessible pour les publics venant de Toulouse ou Montauban.

### Concernant l'action culturelle

*Le pays doit remplir son rôle d'accompagnateur, de facilitateur, d'ensemblier, autour de quatre axes forts :*

- *Le jeune public*
- *La création (fabriques et résidences)*
- *Les pratiques artistiques*
- *Les arts visuels, nouveaux supports, nouvelles technologies*



## VII. Conclusion

### Un Pays contrasté et paradoxal

Si l'on considère l'état des lieux et les analyses présentés en première phase d'étude, celle du diagnostic et maintenant les propositions Le Pays Girou Tarn Frontonnais est apparu quant à sa situation au plan de la culture comme paradoxal : au potentiel fort, aux richesses éparses, contrasté et hétérogène.

De là est venue la difficulté de proposer pour le court terme un projet culturel qui couvrirait l'ensemble du champ de la culture et ferait dès maintenant avancer ensemble les acteurs du territoire. De là est venu, après réflexion, notre choix de bien distinguer l'objectif stratégique que l'on veut s'assigner ( **se préparer à répondre pour 2015 aux besoins des 80 000 habitants du territoire** ), des objectifs opérationnels que l'on peut se fixer ( organisées et proposés autour de 5 grandes thématiques.

**Quand on analyse le contenu des 5 thématiques, on voit qu'elles contiennent des propositions Pour ce Pays où les EPCI et les communes, très différentes les unes des autres, quant à l'importance et quant aux échéances proposées.**

En fait, ces propositions sont à deux niveaux :

### Deux niveaux de propositions

**Niveau 1** - Des propositions, des idées, presque « du système D » pour entraîner tout de suite les acteurs, leur faire découvrir au fond par la pratique, ce que peut leur apporter le Pays - les aider à trouver la route en marchant, les conduire, à partir de multiples collaborations, à travailler ensemble ; pas pour des raisons idéologiques, parce que ce serait toujours mieux de faire ensemble, mais pour des raisons d'échelle et de bonne utilisation des moyens existants.

On se situe ici au niveau de l'animation du Pays expression prise en son sens étymologique du terme et sur des projets réalisables à court terme ( centre de ressource, information, actions de soutien et d'accompagnement en interne de projets, conseils au cas par cas etc.).

Ce premier niveau suppose seulement la mobilisation des responsables (élus et techniciens) de la culture au niveau du Pays et sera bien accueilli même si certaines communes ou intercommunalités n'avancent pas au même rythme. IL se trouve justement que ces responsables sont mobilisés.

**Niveau 2** - Des idées plus larges, plus structurantes portant sur des projets réalisables à moyen et long terme, ( par exemple une école des pratiques artistiques, la structuration des fabriques et résidences, l'organisation des bibliothèques et médiathèques, des projets patrimoniaux, un projet à inventer qui utiliserait vraiment l'immense potentiel

existant dans le domaine du cinéma) ce qui implique les porteurs de projets et les élus et suppose une progressive montée en charge des communes ou des communautés de communes qui seraient aujourd'hui les moins impliquées dans l'idée d'un projet culturel de territoire.

**Les propositions qui précèdent se situent donc à l'un ou l'autre niveau. Elles ne constituent pas pour autant « un catalogue ou une liste » mais constituent un ensemble et convergent vers l'objectif principal qui a été défini au chapitre de ce document: Répondre pour 2015 aux besoins des 80 000 habitants du territoire**

### **Une image dominante**

A l'issue de cette étude, nous nous sommes enfin posé la question suivante : sachant que presque tous les territoires possèdent, à un niveau de développement plus ou moins affirmé, par exemple des bibliothèques, des écoles de musique ou des cinémas, au plan des ressources culturelles quelles sont les caractéristiques les plus originales, les plus spécifiques au Pays Girou Tarn Frontonnais, à partir desquelles peut être dégagée une image, une identité dominante ?

L'exercice consistant à dégager ces caractéristiques n'est pas scientifique. Aussi les responsables du Pays peuvent-ils très bien, voir les choses de façon différente.

Pour notre part, nous retenons deux idées dominantes :

**1. Ce Pays est un « territoire passerelle - qui aide à passer ». IL est le lieu de multiples itinéraires soit internes au Girou Tarn Frontonnais, soit qui le traversent :**

- Au plan patrimonial, itinéraires suggérés par la valorisation patrimoniale et industrielle que font les hommes autour de l'eau et du vin, et que doivent renforcer les Offices de Tourisme s'ils en ont les moyens
- Circulation déjà naturelle des publics entre les lieux de diffusion ou les événements culturels

**2. Ce Pays est une « terre de résidence, et une terre d'accueil des artistes ». Ces artistes ne sont pas encore très nombreux, mais il existe un vivier et certains projets ( Villemur) pourraient contribuer à accentuer cette tendance. De là, vient l'importance des mesures à prendre en ce qui concerne l'accompagnement, le soutien, aux créateurs-artistes professionnels qui vivent et travaillent sur le Pays**

**C'est donc en prenant en compte un objectif stratégique, un objectif opérationnel décliné en 5 thématiques qui font l'objet de propositions légères et pour le court terme et de propositions plus structurées, plus lourdes pour le long terme, que nous avons rédigé les 24 fiches actions qui suivent.**

**Ces fiches, plus moins élaborées ou précises selon la visibilité que l'on peut avoir, constituent une déclinaison action par action, du projet culturel de territoire.**

## VIII. Fiches action

1. créer un centre de ressources culturelles +guide des ressources culturelles + diverses opérations
2. mettre en place et mener de façon permanente quelques actions de base pour faciliter la communication
3. création d'un poste d Chef de Projet Culturel de Territoire
4. associer les cadres intermédiaires à la mise en œuvre d'une politique culturelle de Pays
5. mise en place progressive d'une politique du patrimoine au niveau du Pays
6. recensement de la connaissance du patrimoine du Pays
7. programme de numérisation du patrimoine
8. mise en place progressive d'inventaires et d'études thématiques du patrimoine matériel et immatériel
9. mise en place d'un programme de conservation-restauration du patrimoine – réhabilitation du patrimoine
10. des projets éducatifs liés au patrimoine prémices d'une politique d'éducation et de sensibilisation au patrimoine
11. structurer l'espace muséal de Villariès, l'orienter vers un centre d'interprétation du patrimoine – protéger les collections, développer les activités
12. développement d'actions et d'outils spécifiques à la culture en lien avec le secteur touristique
13. accompagner les porteurs de projets dans la définition d projets culturels et patrimoniaux structurants pour le Pays
14. développer l'offre des bibliothèques (création et structuration d'équipements municipaux et professionnalisation d'établissements existants
15. structurer l'offre de lecture publique (Etat des lieux des besoins, projet documentaire) Impulser coordonner la mise en réseau des bibliothèques
16. développer des animations pluridisciplinaires en lien avec les artistes et créateurs du territoire

- 17. consolider, soutenir, mutualiser les pratiques artistiques et mettre en place un réseau école des pratiques artistiques du Pays**
- 18. festivals et actions jeunes publics**
- 19. un 1<sup>er</sup> tour de table pour un projet collectif entre les acteurs essentiels du cinéma**
- 20. accompagnement de certains projets culturels de Pays**
- 21. création de « résidences-publics »**
- 22. créer un forum annuel des nouveaux supports et nouvelles technologies de la création**
- 23. Bessières scène conventionnée**
- 24. aménager progressivement quelques petits lieux de diffusion et galeries d'expositions**

### Fiche action n°1

**AXE 2 de la charte: Maîtriser le développement démographique**

**OBJECTIF 2: Satisfaire les nouveaux besoins en matière de services - structures d'accueil - services de proximité**

**Axe 4 : Développer les activités de tourisme et de loisirs pour une image forte du Pays**

**OBJECTIF 2 : Développer les activités culturelles et de loisirs**

- Fédérer et mettre en réseau les manifestations culturelles
- Renforcer la vocation culturelle du Pays
- Favoriser les échanges d'expériences
- Mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques

**OBJECTIF GENERAL :** Assurer l'information relative aux ressources et au potentiel culturel du Pays - créer des actions donnant l'habitude d'utiliser et fréquenter cette structure nouvelle et au delà l'APGTF.

**ACTION :** Créer un centre de ressources culturelles - création d'un guide des ressources culturelles du Pays - lancement de diverses opérations (bourses d'échanges etc.)

**SITE :** Siège du Pays ou CBE

**ECHEANCES :** 2008/2009

**PUBLICS :** Principalement acteurs culturels et publics déjà avertis ou fréquentant les équipements culturels du territoire

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :** Le responsable du Projet Culturel de territoire en étroite collaboration avec les élus et techniciens du Pays et des communautés de communes, et avec les acteurs associatifs

**MOYENS TECHNIQUES :** essentiellement outils informatiques existants

**MOYENS FINANCIERS :** Travail de collecte d'informations et d'animation pour un montant annuel moyen de 1500 euros (non compris utilisation des moyens d'industrie existants - photocopieuses ordinateurs etc.)

## Fiche action n°2

**AXE 2 de la charte : Maîtriser le développement démographique**

**OBJECTIF 2: Satisfaire les nouveaux besoins en matière de services - structures d'accueil - services de proximité**

**Axe 4 : Développer les activités de tourisme et de loisirs pour une image forte du Pays**

**OBJECTIF 2 : Développer les activités culturelles et de loisirs**

- Fédérer et mettre en réseau les manifestations culturelles
- Renforcer la vocation culturelle du Pays
- Favoriser les échanges d'expériences
- Mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques

**OBJECTIF GENERAL : L'information et la communication culturelle**

**ACTION : Mettre en place et mener de façon permanente quelques actions de base pour faciliter la communication :**

- o Création d'un bulletin d'information culturelle support internet
- o Travail de « Média Radio FM » si autorisation création de cette radio associative

**Si cette radio n'est pas créée, chercher un autre partenaire pour conduire les actions suivantes :**

- diffusion de messages d'intérêt collectif sur des thèmes choisis par le Pays
- diffusion de messages sur les initiatives culturelles du territoire
- réalisation d'un journal mensuel d'actualité décentralisé commune par commune
- réalisation d'un magazine culture (audio) périodicité liée au contenu du bulletin culturel

**SITE : A partir du siège du Pays au CBE**

**ECHEANCES : travail préparatoire 2008, création 2009**

**PUBLICS : Tous publics**

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS : : Le responsable du Projet Culturel de territoire en étroite collaboration avec les élus et techniciens du Pays, les communautés de communes, les communes, les acteurs associatifs**

**MOYENS TECHNIQUES : Essentiellement utilisation de médium immatériels**

**MOYENS FINANCIERS :**

Fonctionnement - aide à l'industrie apportée par le Pays	6000 e
Fonctionnement annuel total	7000 e
Investissement initial -	6800 e

### Fiche action n°3

**AXE 2 de la charte : Maîtriser le développement démographique**

**OBJECTIF 2: Satisfaire les nouveaux besoins en matière de services - structures d'accueil - services de proximité**

**Axe 4 : Développer les activités de tourisme et de loisirs pour une image forte du Pays**

**OBJECTIF 2 : Développer les activités culturelles et de loisirs**

- **Fédérer et mettre en réseau les manifestations culturelles**
- **Renforcer la vocation culturelle du Pays**
- **Favoriser les échanges d'expériences**
- **Mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques**

**OBJECTIF GENERAL :**

- **organiser, animer, conduire la réflexion et la concertation culturelle**
- **faire émerger le projet culturel et le mettre en œuvre**
- **négozier des financements à la culture**
- **assurer directement ou organiser un indispensable travail d'accompagnement et de formation**
- **prendre en charge les tâches d'information et de communication relatives à la culture**
- **établir des relations culturelles avec d'autres territoires**

**ACTION : Création d'un poste de « Chef de Projet Culture »**

**SITE : .l'ensemble du territoire**

**ECHEANCES : Rentrée 2008**

**PUBLICS : Tous publics concernés**

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS : un cadre culturel justifiant d'une expérience de terrain  
Près des collectivités locales, dans le développement culturel et associatif et l'accompagnement des projets**

**MOYENS TECHNIQUES : recrutement sur CDD après appel à candidature**

**MOYENS FINANCIERS : 45 000 euros sur 3 ans dispositif aidé par Conseil Régional (et DRAC ?)**

**Année 1- 80%**

**Année 2- 60%**

**Année 3- 40%**

### Fiche action n°4

**AXE 2 de la charte : Maîtriser le développement démographique**

**OBJECTIF 2: Satisfaire les nouveaux besoins en matière de services - structures d'accueil - services de proximité**

**Axe 4 : Développer les activités de tourisme et de loisirs pour une image forte du Pays**

**OBJECTIF 2 : Développer les activités culturelles et de loisirs**

- Fédérer et mettre en réseau les manifestations culturelles
- Renforcer la vocation culturelle du Pays
- Favoriser les échanges d'expériences
- Mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques

**OBJECTIF GENERAL I : Associer les cadres intermédiaires du territoire à la mise en oeuvre d'une politique culturelle de Pays**

**ACTION : réunir à intervalles réguliers les responsables associatifs ou municipaux ayant charges de coordination pour le compte des mairies ou des communautés de communes, afin de faire remonter les informations et les projets, de relayer, démultiplier le travail du chef de projet culture, faire fonctionner un indispensable échelon intermédiaire entre chef de projet et associations de terrain. (accord nécessaire des collectivités locales concernées)**

**SITE : .l'ensemble du territoire**

**ECHEANCES : 2009 après nomination d'un responsable culturel au niveau du Pays.**

**PUBLICS : les responsables associatifs ou du service public de la culture et le chef de projet sont concerné par leur travail.**

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :**

**MOYENS TECHNIQUES :**

.

**MOYENS FINANCIERS :**



## Fiche action n°5

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 et 2 : Inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL I : Identifier et renforcer l'(s) identité (s) du Pays Girou Tarn Frontonnais**

**MESURE : Mise en place progressive d'une politique du patrimoine du Pays**

**ACTION :** Mise en place d'une **politique du patrimoine au niveau du Pays**, respectant « la chaîne patrimoniale » : l'étude et l'inventaire (thématiques), la conservation-restauration, la valorisation-diffusion : Création d'une sous commission culture - patrimoine - prémices d'un « **service du patrimoine** » réunissant les acteurs du patrimoine sur le Pays. Mise en place d'un **centre de ressources du patrimoine de Pays**, lieu « vitrine » des identités patrimoniales du pays, un espace de rencontres, de recherches, d'expositions, de formation, de partenariats, qui centralise les ressources sur ce patrimoine. Structuration progressive de cet espace comme une *Maison du patrimoine de Pays*, en articulation avec les différents lieux patrimoniaux existants ou à créer du Pays. Politique du patrimoine qui intègre la conservation et la valorisation des fonds d'archives municipaux.

**SITE :** Politique du patrimoine qui concerne tout le Pays. « *Service du patrimoine* » réunissant les acteurs du patrimoine du Pays dont l'action est reconnue de niveau communautaire (le Pays définit les associations support et chef de file). Emplacement de la *Maison du patrimoine* à étudier avec les acteurs concernés. Position centrale et stratégique au niveau du Pays à réfléchir.

**ÉCHEANCES : années 2008 et suivantes**

**PUBLICS :** Tous les publics et en premier lieu les habitants du territoire, notamment le jeune public, le tourisme culturel, les universitaires, etc.

### **ACTEURS et MOYENS HUMAINS :**

Acteurs et associations du patrimoine du territoire

Animation du lieu et missions d'étude, d'expertise par un coordinateur et des bénévoles

Coordination par le Pays

Communes pour la prise en compte des fonds d'archives (conservation, accessibilité)

Bénévoles et associations culturelles et patrimoniales du pays pour la mise en place d'un programme d'actions sur le patrimoine du pays

### **MOYENS TECHNIQUES :**

Etude d'un emplacement approprié pour le centre de ressource

Fonctionnement du lieu : Informatisation, mise en conformité pour l'accueil de public et d'expositions (itinérantes dans les autres structures culturelles), activités courantes

Communication (portail Internet du Pays, plaquette, etc.)

### **MOYENS FINANCIERS**

#### **Année 1 :**

Structuration du Service du patrimoine et du Centre de ressources du patrimoine du Pays

Mise en réseau des acteurs

2 000 €

#### **Année 2 et suivantes :**

Aménagement du Centre de ressources et moyens de fonctionnement et d'animation à prévoir

**TOTAL (provisoire) par an**

**2 000 €**

### Fiche action n°6

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 et 2 : Inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL I : Identifier et renforcer l'(s) identité (s) du Pays Girou Tarn Frontonnais**

**Mesure : Mise en place progressive d'une politique du patrimoine du Pays**

**ACTION : Recensement de la connaissance du patrimoine du Pays**

Recenser l'exhaustivité de la connaissance du patrimoine sur le Pays, grâce notamment au travail des acteurs scientifiques départementaux et régionaux (DRAC, SDAP, Service de la connaissance du patrimoine, Université Toulouse 2, acteurs culturels du territoire, associations du territoire, etc.)

**SITE : Communautés de communes et communes volontaires pour des inventaires thématiques et études du patrimoine mobilier et immobilier. Communes et communautés de communes volontaires pour des projets en lien avec le milieu scolaire et l'enseignement supérieur ou professionnel.**

**ECHEANCES : 2008 et suivantes**

**PUBLICS : Habitants du territoire, jeune public, public extérieur au territoire, partenaires institutionnels, touristes, etc.**

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :**

Offices de Tourisme

Chercheurs universitaires

Jeune public

Acteurs culturels du territoire, associations du patrimoine

Partenaires institutionnels (DRAC - CAO A - CAUE - Service régional de la connaissance du patrimoine - Archives départementales, etc.)

Pays pour la coordination et l'impulsion des études thématiques et inventaires scientifiques

**ACTIONS ET MOYENS TECHNIQUES :**

Recenser l'existant de la connaissance du patrimoine du Pays réalisé par différents acteurs (scientifiques, associations culturels, offices de tourisme, universitaires, chercheurs)

**MOYENS FINANCIERS :**

Aucun moyen financier à prévoir pour la collecte d'information et le recensement des données sur la « connaissance du patrimoine ».

voir fiche action précédente pour la mise en réseau des acteurs.

Fiche action n°7

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL I : Identifier et renforcer l'(s) identité (s) du Pays Girou Tarn Frontonnais**

**Mesure : Mise en place progressive d'une politique du patrimoine du Pays**

**ACTION 1.1 : Programme de numérisation du patrimoine**

Initier et coordonner un programme de numérisation du patrimoine dans l'optique de constituer une base de donnée numérique du patrimoine du pays. Cette base visera plusieurs objectifs : devenir un outil de connaissance et un support de valorisation interne et externe au territoire.

Il est primordial pour la mise en place de ce programme de se rapprocher du **Service de la Connaissance du patrimoine (Conseil Régional)**.

**SITE** : Communautés de communes et communes volontaires pour des inventaires thématiques et études du patrimoine mobilier et immobilier. Communes et communautés de communes intéressées par des projets en lien avec le milieu scolaire et d'enseignement supérieur ou professionnel.

**ECHEANCES** : 2008 et suivantes

**PUBLICS** : Habitants du territoire, jeune public, touristes, chercheurs, etc.

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :**

Pays coordinateur

Offices de Tourisme

Chercheurs universitaires

Jeune public

Bénévoles et associations culturelles

Partenaires institutionnels (DRAC - CAO A - CAUE - Service régional de la connaissance du patrimoine - Archives départementales, etc.)

Pays, veille et mise à jour sur le portail internet du Pays

**MOYENS TECHNIQUES :**

-Outils informatiques et photographiques

-Portail Internet au niveau du Pays, mise à jour régulière du site

-Mise à la disposition du Pays de bases iconographiques en partenariat avec le Service Régional de l'Inventaire, Archives départementales, CAUE, acteurs et partenaires du patrimoine.

**MOYENS FINANCIERS :**

Financement intégrable dans les opérations d'études et d'inventaire du patrimoine

- Eventuellement à prévoir au niveau du Pays l'acquisition de matériel informatique et photographique 4000€

**TOTAL**

**4000 €**

### Fiche action n°8

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**  
**OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL I : Identifier et renforcer l'(s) identité (s) du Pays Girou Tarn Frontonnais**

**MESURE : Mise en place progressive d'une politique du patrimoine du Pays**

**ACTION : mise en place progressive d'inventaires et d'études thématiques du patrimoine matériel (mobilier et immobilier) et immatériel** - Cet Inventaire Territorial du Patrimoine peut prendre plusieurs formes. Il s'agit d'engager des études autour de thématiques fortes comme le patrimoine rural, le patrimoine religieux, le patrimoine castral, etc.

Ces études et inventaires deviendront des vecteurs pour la connaissance des identités du territoire. L'inventaire est un outil pour les collectivités à articuler avec des problématiques liées à l'urbanisme, au paysage et au développement local, dans une optique de conservation des savoir-faire et de valorisation touristique, mais également comme levier de développement. Son étude permet sa connaissance, sa conservation et sa valorisation. Etudes thématiques préalables pour des **ZPPAUP ou PLU**

**SITE : Communes et communautés de communes volontaires pour engager l'inventaire de leur patrimoine** - Communes et communautés de communes qui ont sur leur territoire un musée

**ÉCHEANCES : A partir de 2008-2009 et années suivantes**

**PUBLICS : Tous les publics du territoire et en premier lieu les habitants, le tourisme culturel**

**ACTEURS et MOYENS HUMAINS :**

Coordination au niveau du Pays, voire impulsion

Associations culturelles du territoire à solliciter par thématiques

Articulation indispensable avec l'Université (notamment Toulouse 2)

**MOYENS TECHNIQUES :** Inventaires thématiques du bâti en lien avec les partenaires (Service de la connaissance du patrimoine-CAUE) pour la formation aux méthodes et le suivi scientifique.

Inventaires des objets mobiliers (sauf musées) en lien avec la Conservation des Antiquités et des Objets d'Art pour les études de terrain et la formation des acteurs et bénévoles volontaires.

Harmonisation des données récoltées pour les verser sur les bases nationales (Mérimée-Palissy)

Partenaires à impliquer : DRAC, SRA, SRCP, CAUE, URCAUE, CAO, Archives départementales pour les

fonds d'archives, CRMH pour le suivi sur les Monuments Historiques, SDAP, etc., Université

département de recherche FRAMESPA, Conseil Général et Conseil Régional pour le suivi du protocole de décentralisation Inventaire (sur la Haute-Garonne).

**MOYENS FINANCIERS**

Coût prévisionnel d'inventaires sur le territoire - poste de charger de mission inventaire et patrimoine à chiffrer

(coût estimatif, étalé sur 6 années à partir des expériences des 4 protocoles d'expérimentation-inventaire menés en Midi-Pyrénées)

100 000 €

Sinon coordination et encadrement de l'action des associations culturelles et bénévoles « chefs de file »

Et accueil de stagiaires universitaires - chercheurs en patrimoine

Acquisition de matériel informatique et GPS pour le travail sur le terrain

2500 €

Formation des acteurs et bénévoles du territoire (coût neutre - SRCP, CAUE)

**TOTAL (provisoire)**

**2500 €**

### Fiche action n°9

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL I : Identifier et renforcer l'(s) identité (s) du Pays Girou Tarn Frontonnais**

**MESURE : Mise en place progressive d'une politique du patrimoine du Pays**

**ACTION : Mise en place d'un programme de conservation-restauration du patrimoine, matériel et notamment le bâti traditionnel rural, religieux, castral. Réhabilitation du patrimoine.**

Recensement des patrimoines les plus significatifs et les plus fragiles. Définition d'un programme de réhabilitation / restauration qui s'étendra au petit patrimoine bâti et les objets les plus en danger. Prise en compte du patrimoine classé et non classé. Prise en compte des fonds d'archives (les fonds anciens notamment ceux qui concernent les édifices religieux ou encore les édifices exemplaires (Bonrepos Riquet - Usine Brusson), prise en compte des objets mobiliers et notamment des objets religieux (orgues, etc.)

A l'exemple de la réhabilitation de la Minoterie des Friches Brusson, inciter à la restauration du patrimoine et à sa re- destination pour assurer sa conservation

**SITE : Pays pour la définition du programme**

Communes et communautés de communes pour la réalisation

**ECHEANCES:** 2008 et suivantes

**PUBLICS : Tous les publics du territoire, les habitants et les visiteurs extérieurs**

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :**

Partenaires institutionnels pour la réalisation de travaux sur les monuments classés et inscrits en partenariats avec les communes.

Partenariats et répertoire à dresser des professionnels, associations et structures d'enseignement capables d'intervenir sur le patrimoine bâti.

Restaurateurs d'art à sélectionner avec l'appui de la Conservation des Antiquité et des Objets d'Art pour les objets.

Restaurateurs d'art à sélectionner avec l'appui des Archives départementales pour les fonds d'archives.

Autres interventions : DRAC - CRMH - SRCP

**MOYENS TECHNIQUES :**

Passerelles à établir avec :

Architectes des Bâtiments de France, CRMH (*Monuments classés et inscrits*)

CAOA du département

Archives départementales

Collectivités : Conseil Général et Conseil Régional pour les interventions sur le petit patrimoine bâti et le patrimoine non protégé

**MOYENS FINANCIERS :**

2007-2008 et suivantes :

Partenariats publics (aides DRAC, Conseil Général, Conseil Régional sur le patrimoine mobilier et immobilier protégé)

Aides sur le patrimoine mobilier et immobilier non protégé (Conseil Général, Conseil Régional, DRAC, etc.)

Partenariat privé (mécénat)

**TOTAL prévisionnel / année**

**50 000 €**

### Fiche action n°10

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL II : Valoriser les identités du Pays Girou Tarn Frontonnais**

**MESURE : Mise en place progressive d'une politique du patrimoine du Pays**

**ACTION : Initier des projets éducatifs liés au patrimoine - prémices d'une politique d'éducation et de sensibilisation au patrimoine - Appropriation et sensibilisation au patrimoine**

Projets éducatifs à définir en lien avec l'Education nationale (Rectorat d'Académie, enseignants du territoire, inspecteur d'académie sur le volet patrimoine, etc.). Ils pourraient être coordonnés au niveau du pays sur un thème central et fédérateur : « *Connaissance du patrimoine du pays Girou Tarn Frontonnais* » et aboutir à des expositions, voire des publications.

Projets éducatifs qui peuvent être portés par des communes et communautés de communes autour d'axes de recherches complémentaires : Vin, Eau, Patrimoine rural, etc. Appui sur les compétences de certaines associations culturelles déjà investies dans le domaine.

**SITE : Tous les lieux et structures patrimoniales du Pays, communes et communautés de communes intéressées**

**ÉCHEANCES : 2008 et suivantes**

**PUBLICS : Le jeune public en priorité (en temps et hors temps scolaire) et plus largement tous les habitants du territoire et les touristes (sur des activités ponctuelles)**

#### **ACTEURS et MOYENS HUMAINS**

Coordination et mise en place de cette politique d'éducation et de sensibilisation en synergie avec les acteurs du territoire (associations supports dont l'action est reconnue de niveau communautaire, désignées par le Pays).

Développement des partenariats avec le rectorat de l'Académie, le corps enseignant et les acteurs du hors temps scolaire.

#### **MOYENS TECHNIQUES**

Travail sur le patrimoine (matériel et immatériel),

Constitution d'un groupe de travail (enseignants-acteurs culturels-institutionnels)

Volet action éducative à mettre en exergue dans des outils de communication

Partenariat avec les bibliothèques-médiathèques du territoire pour les actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine (accueil d'expositions temporaires)

Lien avec les Offices de Tourisme pour l'animation.

#### **MOYENS FINANCIERS**

**2007 et suivantes :**

Actions de sensibilisation et d'éducation à chiffrer selon projets,

Subventions globales aux associations pour la mise en place et la coordination de ces projets

3000 €

Aide aux associations par un accompagnement pour définir le programme d'actions

Coût neutre (ADEPFO)

**TOTAL par an**

**3000 €**



### Fiche action n°11

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL II : Valoriser les identités du Pays Girou Tarn Frontonnais**

**MESURE : Protéger le patrimoine muséal - Protéger et valoriser les collections du Musée de Villariès - évolution indispensable vers un Centre d'Interprétation du patrimoine (archéologique et historique)**

Il s'agit de conforter l'action des bénévoles du musée et de les accompagner dans la définition d'un projet culturel pour l'établissement afin qu'il trouve sa place au sein d'un projet culturel plus global au niveau du territoire

**ACTION : structurer l'espace muséal, l'orienter vers un Centre d'Interprétation du Patrimoine - protéger les collections - développer les activités**

- Inventaire des collections (à achever), régler le statut des collections et du musée, projet scientifique et culturel à définir. Liens à tisser avec une collection publique et un conservateur pour la tutelle scientifique (St Raymond ?), et avec d'autres musées thématiques.

- Réflexions muséographiques et scénographiques à mener notamment dans le cadre du projet d'extension  
- Déploiement des activités du musée pour lui donner une place plus importante au niveau du Pays, notamment sur le plan de l'éducation au patrimoine

Evolution progressive du musée vers un Centre d'interprétation du patrimoine historique et archéologique de Pays

**SITE : Pays, Communes et Communauté de communes**

**ÉCHEANCES : 2008 et suivantes**

**ÉCHEANCES : 2008 et suivantes**

**ACTEURS et MOYENS HUMAINS :**

Partenariats à renforcer avec le personnel scientifique DRAC - SRA - SRCP

-régler le statut des collections (évolution possible vers une gestion communale)

- bénévoles du musée

Salarié(s) dans l'avenir

**MOYENS TECHNIQUES :**

Accompagnement et formation des bénévoles pour : l'étude et l'inventaire des collections, l'accompagnement du musée dans sa structuration et son développement, le soutien pour son évolution vers un Centre d'interprétation du patrimoine de pays. Définition d'un programme d'activités d'éducation au patrimoine, coordonner par le pays. Mise en place progressive d'activités payantes de façon à générer des fonds. Embauche progressive d'un permanent.

**MOYENS FINANCIERS :** Soutien extérieur des partenaires financiers difficile à obtenir

**2008 :** Aide à la structuration de l'espace muséal (collections, mise en sécurité, consolidation et déploiement des actions en direction des publics (classes découvertes, ateliers pédagogiques, colloques, conférences) prémices d'un projet culturel de Pays 5000 €

**2008-2009 :** Accompagnement du musée pour sa structuration, son développement, son évolution vers un concept de Centre d'Interprétation du Patrimoine, et l'étude de la pertinence d'un projet d'extension du musée (Coût neutre hypothèse accompagnement ADEPFO)

Embauche d'un permanent (contrat CAE)

Aide globale promotion - communication

5000 €

TOTAL (provisoire hors chiffrage travaux agrandissement et emploi permanent	10 000 €
---	----------



## Fiche action n°12

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL II : Valoriser les identités du Pays Girou Tarn Frontonnais**

**MESURE : Articuler le projet culturel avec le tourisme culturel et environnemental**

**ACTION : Développement d'actions et d'outils spécifiques à la culture en lien avec le secteur touristique**

-Renforcer l'action et le positionnement des Offices de Tourisme du territoire, comme des coordonnateurs voire des initiateurs de la valorisation du patrimoine.

1. Recenser l'exhaustivité de la documentation sur le patrimoine au niveau du Pays et en faire la promotion. Compiler cette documentation et constituer en lien avec les acteurs culturels du territoire, un document de promotion de pays.

2. Constituer un annuaire des associations du patrimoine de pays, en collaboration avec le territoire. Identifier l'action de chaque association.

3. Fédérer les acteurs du patrimoine, culturels et touristiques du territoire et initier l'animation du patrimoine et sa valorisation sur des thématiques spécifiques.

4. Coordonner les actions, voire impulser des événementiels autour de la découverte itinérante du patrimoine du Pays.

Lier le patrimoine naturel (chemins de randonnées) et le patrimoine culturel.

**SITE : Pays**

**ÉCHEANCES : 2008 et suivantes**

**PUBLICS : tous les publics du territoire, habitants et tourisme culturel et environnemental**

**ACTEURS et MOYENS HUMAINS :**

Offices de tourisme coordonnateurs qui travaillent en lien avec le Pays

Et La commission culture du CDD

Les Offices de tourisme extérieurs au territoire

Les associations culturelles et/ou environnementales « supports »

**MOYENS TECHNIQUES :**

Groupe de travail à constituer pour sélectionner les actions, manifestations significatives liant le tourisme et la culture et envisager pour elles une communication spécifique.

Partenariats à développer avec :

Le Comité départemental du tourisme

Les partenaires institutionnels culture, environnement, tourisme, etc.

**MOYENS FINANCIERS**

Moyens existants au niveau du Pays, des opérateurs culturels et des OTSI

Actions à chiffrer selon les projets de valorisation engagés

Coût estimatif par projet

entre 3000 € et 5000 €

### Fiche action n°13

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL II : Valoriser les identités du Pays Girou Tarn Frontonnais**

**MESURE : Redonner leur place à des projets patrimoniaux d'envergure**

**ACTION : Accompagner les porteurs de projets dans la définition de projets culturels et patrimoniaux structurants pour le pays.**

1. Accompagner et aider à la définition du projet d'animation et de développement patrimonial, touristique et économique du Domaine de Bonrepos Riquet.
2. Accompagner le musée de Villariès dans le développement de ses activités (évolution vers un Centre d'interprétation du patrimoine).
3. Suivre le projet de restructuration des friches de Villemur sur Tarn

**SITE : Pays**

**ÉCHEANCES : 2008 - 2009 pour le musée de Villariès, 2009 - 2015 pour Bonrepos Riquet et Villemur sur Tarn**

**PUBLICS : tous les publics du territoire, habitants et tourisme culturel et environnemental**

**ACTEURS et MOYENS HUMAINS :**

Pays, communes et communautés de communes et acteurs culturels concernés par les projets cités pour la définition et leur suivi.

Les Offices de tourisme du territoire pour la valorisation

Acteurs et professionnels extérieurs sur des compétences spécifiques

**MOYENS TECHNIQUES :**

Pas de moyens techniques pour le moment pour Bonrepos et Villemur (projets en cours de définition)

Moyens techniques à envisager pour Villariès après la définition des orientations de la structure

**MOYENS FINANCIERS**

A envisager au cas par cas, en fonction de l'évolution des projets.

### Fiche action n°14

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL : Renforcer l'offre de lecture publique sur le territoire**

**MESURES : Développer l'offre des bibliothèques - Professionnaliser les établissements existants**

**ACTIONS :**

1. Accompagner la création ou la structuration d'établissements municipaux à : Bessières, Castelmaurou, Castelnau d'Estrétefonds, Lapeyrouse Fossat, Pechbonnieu, Verfeil.
2. Professionnalisation des établissements existants - (politique d'acquisition, qualité d'accueil, professionnalisation, diversification des supports, développer l'offre NTIC). Qualification de l'offre de lecture publique pour les bibliothèques municipales (avec Médiathèque départementale) Qualification du personnel, respectant le bon équilibre entre bénévoles et professionnels, qui permet de proposer un panel de services et de conseil au public en faveur de la lecture publique, au delà du simple prêt d'ouvrages.

**SITE : Pays, et les Communautés de communes et communes qui comptent des bibliothèques ou des projets à développer.**

**ECHEANCES : 2008 - 2009 et suivantes**

**PUBLICS : Tous les publics du territoire et en premier lieu le jeune public**

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :**

Personnel, salariés et bénévoles des bibliothèques médiathèques municipales à former - identification des besoins et articulation avec la médiathèque départementale pour lancer un plan de formation adapté aux besoins du territoire. Identifier des établissements « chef de file » sur le territoire et Articulation avec les partenaires (Médiathèque départementale - DRAC - Conseil Général- CRL)

**MOYENS TECHNIQUES : Conseils préalables au projet et accompagnement du projet de création (Médiathèque départementale, DRAC, CAUE)**

Outils informatiques, multimédias et logiciels de gestion des bibliothèques.

Supports diversifiés (grâce à l'appui technique des partenaires et des bibliothèques « têtes de réseau » du territoire).

Acquisition de fonds

**PARTENAIRES : Médiathèque départementale, CG 31, CNL, DRAC si minimum de 100 m<sup>2</sup> / bibliothèque, CR - CRL)**

**MOYENS FINANCIERS :**

Conventions de partenariats avec le Conseil Général (aide à l'investissement env 50%)- DRAC (aide variable/investissement si lieu de + de 100m<sup>2</sup>)-CNL (aide à l'investissement (ouvrages-informatisation)-médiathèque départementale (aide au fonctionnement 30% à 50%)

1. Embauche de personnel statutaire (cat. C ou B filière des bibliothèques) / communes qui se dotent d'une bibliothèque-médiathèque municipale

20 000 à 25 000 €

2. Acquisition de matériel informatique et logiciels spécifiques à intégrer et chiffrer sur le budget global d'investissement des bibliothèques (aides de la DRAC et du Conseil Général)

Coût indicatif d'informatisation d'une bibliothèque

1000 €

3. Acquisition des fonds à évaluer selon la politique de chaque établissement (préconisation de 2 € par habitant) / commune de 2000 € habitants

4000 €

4. Plan de formation du personnel des bibliothèques (à évaluer avec la Médiathèque Départementale)

Total indicatif selon les projets des établissements (hors charge en personnel)

5000 €

<b>Fiche action n°15</b>	
<b>AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives</b>	
<b>OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles</b>	
<b>OBJECTIF GENERAL : Renforcer l'offre de lecture publique sur le territoire</b>	
<b>MESURES : Structurer l'offre de lecture publique au niveau du Pays - Mise en place d'une politique documentaire de Pays</b>	
<b>DESCRIPTION DES ACTIONS :</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etat des lieux des besoins en terme de lecture publique sur le territoire. Fédérer les acteurs du livre autour d'un projet documentaire de Pays.</li> <li>2. Impulser et coordonner la mise en réseau des bibliothèques - Réflexion à mener à l'échelle des communautés de communes et du pays. Définition d'établissements dits « <b>têtes de réseau</b> » et d'<b>établissements de proximité</b>. Etablissements têtes de réseau pressentis Fronton, Villemur, St Geniès de Bellevue. Enjeu : Désenclaver les parties du territoire les moins bien dotées en établissements et en compétences. Profiter des rencontres entre bibliothèques organisées par la Médiathèque Départementale pour constituer ce réseau.</li> <li>3. Accentuer le partenariat avec la Médiathèque Départementale, la DRAC, le CRL et l'ensemble des partenaires (formation, expertise, accompagnement et animation culturelle).</li> </ol>	
<b>SITE :</b> Pays, Les Communautés de communes et communes qui comptent des bibliothèques existantes ou à créer.	
<b>ECHEANCES :</b> 2008 et suivantes	
<b>PUBLICS :</b> Tous les publics du territoire - jeune public prioritairement - adultes et personnes âgées	
<b>ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pays</li> <li>- Etablissements « têtes de réseau » à définir au niveau des communautés de communes et des communes isolées</li> <li>- Bénévoles des structures (à encadrer par du personnel statutaire)</li> </ul>	
<b>MOYENS TECHNIQUES :</b>	
Moyens de communication à prévoir :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- bulletin trimestriel des bibliothèques médiathèques du territoire</li> <li>- site internet</li> </ul>	
<b>MOYENS FINANCIERS :</b>	
- Doter les établissements tête de réseau de moyens supplémentaires pour jouer ce rôle de fédérateur et d'animateur	
Coût par an et par établissement « tête de réseau »	<b>3000 €</b>
- Portail commun (animation du réseau) des bibliothèques-médiathèques / portail Internet du Pays - annonces des manifestations, consultation des fonds disponibles, etc.	
Coût neutre - développé à partir du site Internet du pays	
<b>Total provisoire</b>	<b>3000 €</b>

**Fiche action n°16**

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL : Renforcer l'offre de lecture publique sur le territoire**

**MESURES : Intégrer l'offre de lecture publique dans une dynamique culturelle de Pays**

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

**Développer des animations pluridisciplinaires (théâtre-livre, musique-livre, etc.) en lien avec les artistes et créateurs du territoire, des résidences/ateliers d'écrivains, la constitution de fonds documentaires thématiques (fonds local, fonds occitan, etc.).**

1. **Renforcer l'action culturelle et les animations en faveur du Livre et de la lecture publique** (en lien avec les partenaires) - Favoriser l'organisation d'événementiels autour du Livre et de la lecture, en coordination avec des établissements existants (manifestations à coordonner au niveau du pays, manifestation nationale « Lire en fête », salons thématiques, ateliers d'écriture, rendez-vous des contes, etc.) - Faire des bibliothèques médiathèques des pôles culturels d'accueil voire d'impulsion d'actions culturelles en lien avec les arts plastiques, le spectacle vivant)
2. **Développer et coordonner une politique des publics au niveau du pays.** Développer les échanges entre les structures, favoriser la circulation des publics et des acteurs culturels du territoire (base de professionnels du livre, créateurs, auteurs, conteurs à constituer).

**SITE :** Pays, Les Communautés de communes et communes qui comptent des bibliothèques existantes ou à créer.

**ECHEANCES : 2008 et suivantes**

**PUBLICS :** Tous les publics du territoire - jeune public prioritairement - adultes et personnes âgées

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :**

Personnels des bibliothèques et points lecture qui tissent des partenariats avec :

Etablissements scolaires du Pays

Associations et structures travaillant avec des publics éloignés de la lecture (notamment public du 3<sup>e</sup> âge, handicapés, défavorisés, jeune public)

Lien avec les acteurs culturels et sociétés savantes du territoire (constitution de fonds locaux, ateliers de lecture et d'écriture, contes, rencontres d'écrivains - résidences d'écrivains, etc.)

**MOYENS TECHNIQUES :**

Action qui sera renforcée à l'échelle du Pays par un travail mutualisé des bibliothèques et points lecture du territoire (mise en réseau)

Appui financier et technique des partenaires institutionnels

DRAC, Conseil Général, Conseil Régional, Médiathèque départementale, Conseil National du Livre, CRL, etc.

Informations sur les animations et manifestations proposées en faveur de la lecture publique / portail internet du Pays

**TOTAL** des coûts à estimer selon les projets d'action culturelle élaborés

**Fiche action n°17**

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 - améliorer l'accueil et 2 renforcer la vocation culturelle du Pays, mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques**

**OBJECTIF GENERAL : structurer et qualifier l'offre d'enseignement artistique sur le territoire**

**MESURES :**

**DESCRIPTION DE L'ACTION : Consolider, soutenir, mutualiser les pratiques artistiques et mettre en place un réseau « école » des pratiques artistiques du Pays pour tous les publics.**

**SITE : ensemble du territoire**

**ECHEANCES : dès 2008 et échelonné 2009,2010, etc.**

**PUBLICS : tous les publics qui souhaitent avoir un ou des pratiques artistiques**

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :**

**Les élus du territoire, les bénévoles responsables associatifs, les encadrants des ateliers, le chef de projet culture, l'ADDA 31**

**MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS:**

**Pour l'accompagnement, le conseil : 1500 euros par an**

**Pour l'organisation d'opérations de formation ou de stages : financements DLA, ADDA.**

**Pour le soutien public et les politiques tarifaires : budget à plafonner pour une intervention annuelle du Pays à 5000 euros**

**Pour la création d'une «école » des pratiques artistiques du Pays : budget d'ingénierie annuel de 3000 euros maximum**

**TOTAL**

**9 500 euros**

### Fiche action n°18

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 - inciter le développement touristique, et 2 - Développer les activités culturelles et de loisirs (Fédérer et mettre en réseau les manifestations culturelles, renforcer la vocation culturelle du Pays, Favoriser les échanges d'expériences,mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques)**

**OBJECTIF GENERAL : Le Pays « ensemblier »/ architecte de l'action culturelle du territoire**

**DESCRIPTION DE L'ACTION : Festivals et actions « jeune public »**

**SITE : ensemble du territoire**

**ECHEANCES : dès 2008 et échelonné 2009,2010, etc.**

**PUBLICS : jeune public, adolescents et jeunes adultes et autres publics dans une moindre mesure**

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :**

**Le chef de projet culturel et les relais au sein des CdC, les responsables associatifs**

**MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS:**

**Pour le jeune public : mission d'ingénierie sur les festivals existants (aucun coût)**

**Pour le jeune public : initier une action de sensibilisation sur l'ensemble du territoire sur 8 semaines par an, le Pays est coproducteur : 5 000 euros par semaine, soit 40 000 euros (possibilité d'échelonner)**

**Pour le théâtre : soutien aux Théâtrales de Verfeil pour un redéploiement de leur action : 5000 euros**

**Pour les musiques : mission d'ingénierie pour l'émergence de projets autour des musiques des jeunes (aucun coût direct)**

**TOTAL**

**45 000 euros (possibilité d'échelonner)**

**Fiche action n°19**

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIF 2 - Développer les activités culturelles et de loisirs (Fédérer et mettre en réseau les manifestations culturelles, renforcer la vocation culturelle du Pays, Favoriser les échanges d'expériences,mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques)**

**OBJECTIF GENERAL : Le Pays « ensemblier »/ architecte de l'action culturelle du territoire**

**DESCRIPTION DE L'ACTION : Effectuer un 1<sup>er</sup> tour de table entre certains des acteurs associatifs du cinéma ( Ciné-Fronton, Le Ventura, Le Méliès, Détours en Ciné Court). Objectif, savoir s'il leur est possible, compte tenu des potentialités qu'ils représentent, de dépasser leurs projets particuliers et de créer un projet collectif ( événementiel ou permanent). Seulement en cas d'avancée, élargir si possible le tour de table à Verfeil puis à Ville mur/Bessières.**

**SITE : d'abord la CdC Coteaux Bellevue, puis Verfeil, puis Bessières et Villemur**

**ECHEANCES : 2008/2009**

**PUBLICS : tous les publics sont indirectement concernés par le travail qui pourrait être produit**

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS : les responsables des structures citées**

**MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS: Néant**

**TOTAL**



**Fiche action n°20**

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIF 2 - Développer les activités culturelles et de loisirs (Fédérer et mettre en réseau les manifestations culturelles, renforcer la vocation culturelle du Pays, Favoriser les échanges d'expériences,mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques)**

**OBJECTIF GENERAL : Le Pays « ensembler »/ architecte de l'action culturelle du territoire**

**DESCRIPTION DE L'ACTION : Accompagnement de certains projets culturels de Pays avec un double objectif, conforter préciser chaque projet et l'insérer dans une stratégie de développement territorial.**

**SITE : Usinotopie à Villemur, le Capech à Castelneau, Trioc à Labastide St Sernin**

**ECHEANCES : 2008**

**PUBLICS : les porteurs de projet et en bénéficiaire indirect le grand public à l'occasion des manifestations exceptionnelles**

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :**  
Les porteurs de projets et le DLA et l'ADEPFO

**MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS:**  
Dispositifs d'accompagnement et de formation développement  
**TOTAL : pas de coût pour le Pays ni pour les porteurs de projet, mais une réelle disponibilité pour les parcours et du temps pour le responsable du Pays qui devra suivre de près l'évolution des accompagnements.**

### Fiche action n°21

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIF 2 - Développer les activités culturelles et de loisirs (renforcer la vocation culturelle du Pays, Favoriser les échanges d'expériences)**

**OBJECTIF GENERAL : Le Pays « ensemblier »/ architecte de l'action culturelle du territoire**

**DESCRIPTION DE L'ACTION :** créer des « résidences de publics chez les artistes » sur les lieux d'action ou de fabrique de quelques structures artistiques professionnelles. Objectif, pour ces « résidences à l'envers », soutenir les structures professionnelles implantées sur le territoire, créer un contact permanent entre elles et les publics, effectuer un travail de sensibilisation et de formation par le contact direct avec l'artiste ou l'oeuvre d'art dans une démarche autre qu'institutionnelle.

**SITE :** l'ensemble du territoire

**ECHEANCES :** 2009 et suivantes

**PUBLICS :** tous publics à partir d'une motivation

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :**

- Les artistes et structures professionnelles ( Trioc, Usinotopie, Commandos Percu, Bernard SANDOVAL, divers plasticiens notamment de Capech la cote)
- Publics
- le Pays et CDC

**MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS:**

Une résidence par an dans l'une des structures (TRIOC, Usinotopie, Commando Percu, Capech, etc.) coproduction du Pays et de ses partenaires institutionnels

**TOTAL** pour le Pays et par résidence : 35 000 euros par an

**Fiche action n°22**

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 - inciter le développement touristique, et 2 - Développer les activités culturelles et de loisirs (Fédérer et mettre en réseau les manifestations culturelles, renforcer la vocation culturelle du Pays, Favoriser les échanges d'expériences,mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques).**

**OBJECTIF GENERAL : Le Pays « ensembler »/ architecte de l'action culturelle du territoire**

**DESCRIPTION DE L'ACTION : Créer si les acteurs en sont d'accord et parviennent à s'organiser, un forum annuel des nouveaux supports et nouvelles technologies de la création (sur le Principe d'appel à projet)**

**SITE : l'ensemble du territoire**

**ECHEANCES : 2009 et suivantes**

**PUBLICS : tous**

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :**

**Les artistes plasticiens et créateurs du territoire, le Capech a la cote pour moteur, le Pays pour coordinateur et facilitateur**

**MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS:**

**Pour un premier forum de lancement s'appuyant sur la dynamique du festival du Capech**

**TOTAL**

**30 000 euros**

### Fiche action n°23

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 2 - Développer les activités culturelles et de loisirs (Fédérer et mettre en réseau les manifestations culturelles, renforcer la vocation culturelle du Pays, Favoriser les échanges d'expériences, mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques).**

**OBJECTIF GENERAL : Le Pays « ensembler »/ architecte de l'action culturelle du territoire**

**DESCRIPTION DE L'ACTION : Bessières Scène Conventionnée - Hypothèse de travail augmentant le rayonnement de la salle et lui conférant une mission artistique et culturelle importante sur le territoire. Suppose différents niveaux d'entente. (Commune et Pays notamment).**

**SITE : salle de spectacle Bessières**

**ECHEANCES : 2008/2009**

**PUBLICS : tous**

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS : Commune de Bessières, Pays, Drac et partenaires institutionnels pour la labellisation de la salle en Scène Conventionnée**

**MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS:**

Mise ne place d'une direction artistique professionnelle et d'une programmation de saison. Le Pays n'a pas à intervenir directement dans ce financement. Il peut être à l'initiative d'actions spécifiques à rayonnement territorial.

**Fiche action n°24**

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 - améliorer l'accueil et 2 renforcer la vocation culturelle du Pays, mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques**

**OBJECTIF GENERAL : Le Pays « ensemblier »/ architecte de l'action culturelle du territoire**

**DESCRIPTION DE L'ACTION : aménager progressivement quelques petits lieux de diffusion et galerie d'expositions en essayant d'en répartir l'implantation en vue d'offrir des chances égales d'accès à ces lieux, sur l'ensemble du territoire.**

**SITE : l'ensemble du territoire**

**ECHEANCES : 2009 à 2015**

**PUBLICS : tous**

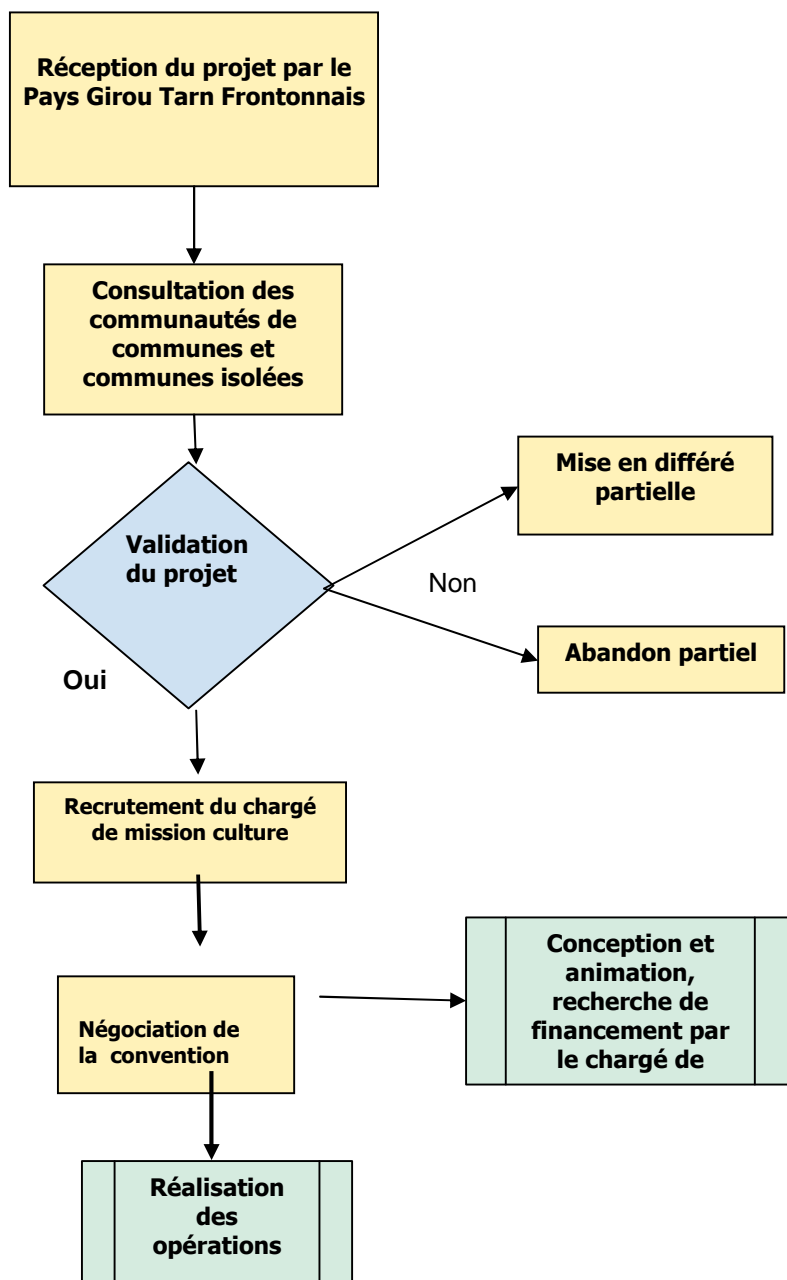
**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS : coordination par le chef de projet culturel  
Les différentes collectivités territoriales et les associations concernées potentiellement ou déjà utilisatrices de ces lieux**

**MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS: utiliser pour point de départ l'inventaire des lieux culturels établi en première phase d'étude**

**Equipes techniques spécifiques, étude globale des besoins et de la meilleure utilisation possible d'espaces existants, puis Procédures adaptées pour la réalisation d'une galerie d'exposition**

**TOTAL - impossible à chiffrer à ce niveau**

## IX. Evolution possible du projet après remise de l'étude



## X. Personnes rencontrées individuellement ou dans un cadre collectif, pendant la première et la seconde phase de l'étude

Nous remercions les personnes qui ont bien voulu consacrer une part de leur temps à la conduite du Projet Culturel du Pays Girou Tarn Frontonnais

ALBARET	Jean Baptiste	Médiathèque	Fronton
ALBERT	Alain	La Bessièreine (Club d'Echecs)	Villemur
ANDORNO	Alain	Joseph Montès, sauvegarde de l'orgue	Castelnau d'Estretfonds
ANDRIEU	Nicole	Conservation antiquités et objets d'art	Toulouse
ANGUILLE	Michel	Maire	Montastruc
ARNAUD	Nicole	Association Henry IV	Villemur sur Tarn
AUTHESSERRRE	Willy	Festival Metalucine	Pechbonnieu
BAPT	Gérard	Député- maire de St Jean Pt du CBE	St jean
BEAUFILS	André	créatisiasmes	Pechbonnieu
BEL	Alain	A Cloche Pied	Grattentour
BESSOU	Laurence	Directrice	CdC Côteaux du Girou
BOLOGNINI	Yvon	Directeur Général	Villemur sur Tarn
BONELLO	Jean Yvon		Bessières
BOUDIGUE	Michel	Association de recherches archéologiques	Villaries
BOYOT	Jacqueline	Tablao Sevillano	Lapeyrouse Fossat
BROUSSE	Moïse	Maire	Layrac sur Tarn
CABESSUT	Gyslaine	Adjointe au Maire	Bouloc
CABOT		Festival Girou en Ritournelle	Gragnague
CABROL	Emile	Maire	St Genies Bellevue
CALAS	Daniel	Pt APGTF/Coteaux de Girou/Maire	Gragnague
CAMELATO	Alban	Association Patrimoine Frontonnais	Fronton
CASTEX	Jean Pierre	Flex Image Expression	Bessières
CARRIE	Christian	Artistes en Liberté - Usinotopie	Villemur sur Tarn
CATALA	Mme	Bibliothèque de Villariès	Villariès
CHAMPAGNAC	Mme	Maire	Fronton
CHARTRAND	Jacinthe	Le Capech à la Cote	Castelnau d'Estretfonds
CHEVRIER		Association Henry IV	Villemur sur Tarn
CHRISTOPHE	Gérard	Club Photo	Fronton
CIEUTAT	Françoise	Conseiller Régional	
CUJOS	Jean Louis	Les Théâtrales-la Belugo	Verfeil
CUND	Bernard	Association du Patrimoine Montastrucois	Montastruc la Conseillère
DAVAUD	Simon	Conservateur Ad- Médiathèque départementale	Toulouse
DEJENAN		Association Créatisiasme	Pechbonnieu
DELON	Jacques	Conservateur Médiathèque départementale	Toulouse
DEMATTEIS	Raymond	Maire	Verfeil
DES ROCHERS	Mme	Les Amis de Pechbonnieu	Pechbonnieu
DESROCHETTES	Martine	Amis de Pechbonnieu	Pechbonnieu
DUBEDOUT	Philippe	Adjoint au Maire	Castelmaurou
DUPUY	Pierre-Jean	Adjoint au Directeur suivi des dossiers territoriaux	DRAC Midi Pyrénées
ESCUDERO	Jocelyne	Traces et Couleurs	Bazus
FALCO	Joseph	Association de recherches archéologiques	Villaries
FORT	Jacques	Pt CdC Canton de Villemur/Maire	Villemur sur Tarn
FORT	Mireille	adjointe au maire (Culture)	Fronton
FAURIE	Christian	Maire	Bouloc
FONT	Mme	Bibliothèque La Bastide St Sernin	La Bastide St Sernin
FONTES	Gisèle	OCB	Bessières
FOUGERE	Catherine	chargées des politiques territoriales	DCAV - Conseil Régional
GABRIEL	Raymond	Commandos Percu	St Genies Bellevue
GABRIELLI	Ingrid	Charmée de Mission Culture	Castelnau d'Estretfonds

GALANDRIS	Claude	Maire	La Magdeleine s/ Tarn
GANDON	Michel	Projet de Radio associative	S Jean
GAYRAUD	Hélène	Chef de Projet	APGTF
GEIL-GOMEZ	Sabine	Maire	Pechbonnieu
GENAILLE	Marie Pierre	Adjointe au Maire/Foyer rural	St Genies Bellevue
GERARD	Alain	Vivre et Connâître Castelnau	Castelnau d'Estretetfonds
GERARD	Christophe	Club Photo	Fronton
GIUSTI	Claude	Maire	Castelmaurou
GOSSELIN	Pierre	Usinotopie/Le bruit qui court	Villemur sur Tarn
GOUT	Lydia	La Gerbe d'Or	St Loup Camas
GUILLEMOT	Nadine	Secrétaire Général	Bessières
HERSENT	Raymond	Foyer Rural	St Genies Bellevue
HOURTANE	François	Le Capech à la Côte	Castelnau d'Estretetfonds
JANNITTE	Patrick	ALC/Ciné club Le Melies	Castelmaurou
JOYA	Mose	Ecole de Musique	Fronton
LAFITTE	Jean Pierre	Trioc	La Bastide de St Sernin
LAUR	André	Conseiller GI/Pt CDT 31	Montastruc
LAUZE	Nicole	Adjointe au Maire	Castelmaurou
LAUZERAL	André	Adjoint au Maire	Bessières
LASCOU	Géraldine	Office de Tourisme Intercommunal	Villemur sur Tarn
LAVAL	Françoise	« Le Bruit qui Court »	Villemur sur Tarn
LESAGE	Eric	Fortissimo Piano	Fronton
LITERSKI	Michel	CAEM - L'apprenti Musicien	Bessières
LYNCEE	René	APGTF	St Jean
MAISONNIER	Christelle	APGTF	St Jean
MAURICE	Philippe	L'Ecole des Sens	Castelnau d' Estretetfond
MAXIMIN	Michèle	Chargée de Mission	Bessières
MAZIERES	Fabien	directeur MJC	Villemur
MILLET		Foyer Rural-Ateliers des Coteaux de Bellevue	St Genies Bellevue
NETTER	Aurélie	Médiathèque Municipale	Villemur sur Tarn
PEDENAY	Laury	M.J.C	Montastruc
PELLETIER	Jean Pierre	Ecole de Musique de la Vallée du Girou	Gragnague
PEREZ	Magali	Office de Tourisme	Verfeil
PEYRANNE	Bernard	Festiboutchou	Pechbonnieu
POURCEL	Nathalie	Ecole de Musique	Fronton
PRADINE	Colette	Association Art et Patrimoine	Fronton
RACAUD	Olivier	Les Amis du Vieux Verfeil	Verfeil
RANSON	Michelle	Association Henry IV	Villemur sur Tarn
RAYSSEGUIER	Jean Luc	Maire	Bessières
RENAUD	Jacqueline	Adjointe au Maire	Villematier
REYTER	Edmond	Office de Tourisme	Verfeil
RICCIUTELLI	Régine	APGTF	St Jean
ROUX	Didier	Maire	Bondigoux
ROUZEAU	Patrice	La Gerbe d'Or	st Loup Camas
SAVIGNY	Thierry	vice-Pt Culture /APGTF - Maire	Montbéron
SCHAETTEL	Charles	Conseiller Régional Musées	DRAC Midi Pyrénées
SENGES	Gaston	Les Amis du Villemur Historique	Villemur sur Tarn
SERRIS	Christian	Association « Tarn Eaux Vives »	Villemur sur Tarn
SVOBONY	Alain	Maire	Le Born
UGAGLIA	Evelyne	Musées Saint Raymond	Toulouse
VAGINAY	Michel	Conservateur Régional Archéologie	SRA- Toulouse
VIEITEZ	Gérard	OCB	Bessières
VIEITEZ	Monique	Adjointe au Maire	Bessières



